

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité  
ouvrière**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1989 - 15 septembre 2006 - prix : 1 €

Hebd

**Produits toxiques  
déversés en  
Côte-d'Ivoire**

**Les capitalistes  
empoisonneurs**

p. 3 et 8

**Retraites**

Fillon  
annonce les  
prochaines  
attaques

p. 6

**Rentrée  
scolaire**

L'École des  
inégalités

p. 10 et 11

**Gaz de France**

**Les travailleurs ne veulent  
pas de la privatisation**

p. 12



# Sommaire

## Leur société

- p. 4 ■ PME : les aides profitent aux grandes entreprises
- Sécurité aérienne : par ici la monnaie
- p. 5 ■ La gauche du « non » à la traîne du PS
- « Service civique » : droite et gauche, langage commun
- Baisse du premier tiers provisionnel et démagogie pré-électorale
- p. 6 ■ Retraites : pour Fillon un travailleur est un privilégié
- p. 7 ■ Cour des comptes et Sécurité sociale : faire dire aux chiffres ce que veut le gouvernement
- Sécurité sociale en Alsace : régression
- Départ de la directrice de l'Assistance publique

## Tribune

- p. 6 ■ Si Al-Qaïda n'existait pas... Bush l'aurait inventé

## Dans le monde

- p. 8 ■ Pollution à Abidjan : l'Afrique, pouvelle des pays industrialisés
- p. 9 ■ Palestine : après l'accord de gouvernement
- Axa et les fabricants d'engins de mort
- Japon : seuls les hommes ont droit au trône

## Enseignement

- p. 10 ■ Mise en concurrence de lycéens pour la rentrée
- Carte scolaire et inégalités sociales
- Accueil des enfants handicapés à l'école : discours et réalité
- ZEP et classes surchargées
- p. 11 ■ Lannion : non aux fermetures de classes
- Créteil : une rentrée animée
- Lycée Marie-Curie (Nogent-sur-Oise) le rectorat cède

## Dans les entreprises

- p. 12 ■ EDF-GDF : les jeux ne sont pas faits
- SNCF : intoxic
- PSA Peugeot-Citroën : changement de serviteur
- Ile de la Réunion : grève à Bois-Rouge
- p. 13 ■ Eurodisney : grève pour 200 euros
- SNCM : grève courte et utile
- Groupe ACCOR : bénéfices en hausse... et les salaires ?
- p. 14 ■ Chaffoteaux - Saint-Brieuc : pointes et chronos malvenus
- Thomson - Rennes : exploitation sous diverses formes
- p. 15 ■ Sicma-Issoudun : grève pour les salaires
- Groupe Crédit Agricole : des bénéfices pour qui ?

## • Expulsés de Cachan

# Un logement et des papiers pour tous !

À Paris, samedi 9 septembre, la manifestation en soutien aux expulsés de Cachan a rassemblé plusieurs milliers de personnes, solidaires face à l'intransigeance du gouvernement et aux expulsions de certains immigrés sans papiers, non seulement de leur logement mais du pays.

Après avoir jeté à la rue plus de 500 personnes dont de nombreux enfants, la seule action des pouvoirs publics a été d'expulser ceux qui n'ont pas de papiers. Mais aucune mesure n'a été prise pour reloger correctement les expulsés. Gouvernement et préfecture font même obstacle aux solutions qui peuvent se présenter. Ainsi, à la décision du maire de Limeil-Brévannes de réquisitionner un bâtiment appartenant au Commissariat à



l'énergie atomique, le préfet du Val-de-Marne a mis son veto. Pourtant, il s'agit de 6 600 m<sup>2</sup> de bureaux vides qui moyennant une semaine de travaux (que le Conseil général du Val-de-Marne se proposait de financer) auraient pu accueillir ceux que

Sarkozy a jetés sur le trottoir sans se préoccuper de leur relogement.

À l'heure où nous écrivons, aucune solution globale n'a été proposée aux expulsés qui continuent à camper dans le gymnase de Cachan, dans des

conditions manifestement pires que ce qu'ils vivaient dans le squat de Cachan. Face à cette situation, la solidarité doit continuer à peser afin qu'ils obtiennent un logement, une école, des papiers pour tous !

## MEETING avec Arlette LAGUILLER

à Paris

Vendredi 13 octobre  
à 20 h 30

Théâtre  
de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris (5<sup>e</sup>)  
Métro : Maubert-Mutualité

Entrée libre

## Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de **Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller**. Les chèques doivent être envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18.

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

**Article L52-8 :** Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits

au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

**ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière  
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

# L'éditorial

d'Arlette Laguiller

## Les empoisonneurs



Le nombre de victimes des déchets mortels déversés à Abidjan, principale ville de la Côte-d'Ivoire, dans une dizaine de décharges à l'air libre, au milieu des habitations, ne cesse d'augmenter. Ces déchets toxiques ont été transportés par un navire battant pavillon panaméen, appartenant à une compagnie grecque et affrété par une société multinationale dont les dirigeants seraient français. Ladite multinationale a passé un contrat avec une société locale qui a traité ces déchets

toxiques, sous-produits de raffinage du pétrole, comme de vulgaires eaux sales.

Aux habitants des quartiers concernés, inquiétés par l'odeur nauséabonde, des autorités locales ont répondu, suivant le cas, qu'il s'agissait d'une campagne de démolition ou, encore, de mesures de prévention contre le choléra.

Le pouvoir a attendu plus de deux semaines pour réagir, lorsque des manifestations de plus en plus nombreuses, des barricades exprimant la colère des habitants ont menacé de bloquer la ville. Entre-temps, le bateau avait quitté le port d'Abidjan, l'armateur assurant que le déchargement était légal car il avait toutes les autorisations nécessaires. Tout en faisant réprimer violemment les manifestations, le Premier ministre a présenté la démission de son gouvernement. Mais le président de la République l'a aussitôt chargé de constituer le nouveau gouvernement. Et pour le moment, dans la chaîne de responsabilités qui va du capitaine du port jusqu'au gouverneur du district et des ministres, seuls quelques lampistes sont poursuivis. Le bilan est de six morts. Dix mille personnes sont passées dans les hôpitaux avec les symptômes d'une intoxication plus ou moins grave. Ce bilan, déjà grave, n'est que provisoire car ceux qui passent par les hôpitaux en repartent avec juste quelques comprimés d'aspirine ou du sirop contre la toux car les hôpitaux ne disposent pas des médicaments nécessaires. Et, surtout, les victimes, en retournant chez elles, continuent à subir l'empoisonnement.

Pendant combien de temps ? Car l'État ivoirien ne dispose pas des moyens nécessaires pour se débarrasser de ces déchets toxiques. Personne ne sait, en outre, à quel point les nappes phréatiques elles-mêmes sont empoisonnées.

Bien sûr, seul un pouvoir corrompu jusqu'à l'os pouvait accorder l'autorisation de déverser des produits hautement toxiques et qui plus est dispersés en plusieurs points d'une ville de quatre millions d'habitants ! S'il avait cherché à empoisonner la population, il ne s'y serait pas pris autrement !

Cela éclaire ce que sont le pouvoir et les hommes qui l'incarnent à différents niveaux dans bien des pays pauvres. Mais qui dit corruption et corrompus, dit aussi corrupteurs. On ne sait pas au juste qui a produit les déchets toxiques et qui a décidé de les faire déverser dans un pays pauvre où l'on peut acheter les autorités pour pas cher. Le transporteur et l'affréteur se rejettent la responsabilité. Ce n'est certes pas la première fois que des groupes industriels d'Europe occidentale ou des États-Unis se débarrassent de leurs déchets toxiques dans des pays pauvres sans s'occuper des conséquences désastreuses pour la population. Que l'on se souvienne aussi de la récente affaire du *Clemenceau*, ce navire de guerre que le gouvernement français voulait envoyer en Inde pour désamiantage.

Pendant que les dirigeants politiques parlent cyniquement de la nécessité de codéveloppement pour justifier l'instauration de barbelés contre l'immigration venant de pays pauvres, voilà le seul codéveloppement pour pays pauvres : devenir la poubelle des industriels des pays riches.

Le crime commis à Abidjan – car cela en est un – illustre le fonctionnement d'une économie où la recherche du profit est censée tout justifier. Traiter les produits toxiques pour les rendre inoffensifs ou, lorsque cela n'est pas possible, les enfouir sans que cela cause des dégâts, cela coûte cher, cela rogne les profits, en l'occurrence ceux des raffineries des trusts pétroliers. Alors on va les déposer devant la porte des pauvres. Dans ce cas précis, il est estimé que se débarrasser de ces déchets en Côte-d'Ivoire a coûté dix à quinze fois moins cher que n'aurait coûté leur traitement dans un grand port européen équipé pour cela.

C'est la même logique, celle du profit au détriment des êtres humains et de la société, qui a conduit aussi à la pollution des côtes bretonnes par le naufrage de l'*Erika*. Cette pollution n'a pas fait de morts, si ce n'est dans la faune. Mais l'utilisation de l'amiante des décennies après que sa nocivité a été connue, elle, a fait des morts et continue à en faire.

Au-delà de la responsabilité de la chaîne de corruptions dans l'empoisonnement d'Abidjan, il y a celle, fondamentale, d'un système économique dont les dégâts pour l'humanité sont incommensurables.

Arlette LAGUILLER

## Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

### Lyon

samedi 23 septembre  
à partir de 17 heures  
et dimanche 24 septembre  
de 12 à 19 heures

#### à Saint-Priest

Espace Mosaïque  
47-49, rue Aristide-Briand  
(route d'Heyrieux)

Meeting  
d'Arlette Laguiller  
dimanche à 18 h 30

### Toulouse

Du samedi 23 septembre à partir  
de 18 heures au dimanche 24 septembre  
jusqu'à 19 heures

Au parc de la Mounède  
(Saint-Simon)

### Rennes

Samedi 30 septembre de 15 heures à minuit

Meeting  
d'Arlette Laguiller à 18 h 30

Centre social Carrefour 18  
7, rue d'Espagne, métro Henri-Fréville

### Lille

Samedi 7 octobre de 15 heures à minuit

Meeting  
d'Arlette Laguiller à 18 h 30

à Villeneuve-d'Ascq  
(Espace Concorde, Cousinerie)

### Le Mans

Samedi 14 octobre à partir de 16 h 30

salle Pierre-Guédou

### Mulhouse

Dimanche 15 octobre à partir de 12 heures

Salle Sainte-Geneviève  
17, rue du Printemps

Pour tous les meetings d'Arlette Laguiller tenus au cours de nos fêtes, l'entrée sera libre à l'heure de l'allocution.

Samedi 7 octobre à 15 heures  
salle des fêtes de Saran

• PME

## Des aides qui profitent aux grandes entreprises

Jeudi 7 septembre, Renaud Dutreil, le ministre des Petites et Moyennes Entreprises (PME), du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, annonçait une série de mesures destinées aux PME. Il s'agit, on s'en doute, de divers cadeaux fiscaux. Ainsi le projet de loi de finances pour 2007 prévoit le gel de l'impôt sur les sociétés ou encore le décalage du paiement des cotisations des salariés nouvellement embauchés. Pour les très petites entreprises, (TPE), celles de moins de 20 salariés, il est question d'une exonération totale des cotisations sociales patronales au niveau du smic. Le coût de tels cadeaux se chiffre par centaines de millions d'euros.

Pour justifier ces dépenses, Renaud Dutreil prétend, comme bien d'autres ministres l'ont fait avant lui, que ces cadeaux n'iraient pas aux « gros » mais aux « petits ». Mais qui se cache derrière ces « petites » entreprises ?

D'après le numéro des *Cahiers français* consacré aux « nouvelles logiques de l'entreprise », 42 % de l'ensemble des



salariés des PME sont en fait contrôlés par un groupe plus important. Cette proportion qui était de moins de 15 % en 1984 et de 21 % en 1990 atteint aujourd'hui 73 % dans les PME de 200 à 499 salariés. Autrement dit, derrière une très grande partie des PME, se cachent des grands groupes. Chaque avantage accordé à des PME permet aux grandes sociétés d'augmenter leur marge bénéficiaire, directement ou indirectement.

Pour justifier les différentes aides et exonérations fiscales,

ce gouvernement, comme tous les gouvernements depuis des années, prétend que ces PME sont créatrices d'emplois : les aider servirait donc à faire baisser le chômage. Le ministre Dutreil, évidemment peu objectif en la matière, déclarait dans sa conférence de presse de rentrée que : « Au cœur de la bataille pour l'emploi les PME contribuent fortement à la baisse du chômage ; c'est ainsi que 150 000 emplois salariés supplémentaires ont été créés depuis un an, selon l'Unedic ». Mais il semble que même l'Insee ne

montre pas autant d'enthousiasme. Comme le montrait Frédéric Boccard, chercheur à l'Insee, dans des travaux datant de 1998 : « Une partie de l'accroissement de l'emploi situé dans les PME résultait au moins autant et même plus des suppressions d'emplois qui entraînent la diminution de la taille des grandes entreprises, devenant alors des PME que de la croissance des très petites. »

Effectivement, bien des travailleurs peuvent témoigner que depuis des années les grandes entreprises licencient pour faire des économies sur les « coûts de production », comme disent les patrons, et externalisent un nombre croissant d'activités, telles que le Nettoyage ou la Maintenance, en les confiant à des entreprises sous-traitantes.

Par exemple, l'usine Citroën d'Aulnay, qui appartient au groupe PCA, a pu faire appel à l'entreprise ENCI, pour le nettoyage, à Gefco pour le travail de caristes, à la société Trigo pour le contrôle des pièces livrées par les fournisseurs. Trigo est une société créée en 1997 par un cadre de chez Peu-

geot pour faire un travail assuré auparavant par des ouvriers de Peugeot, depuis moins bien rémunérés. Renault a également fait appel à des sous-traitants. À l'usine de Flins, le tri et le conditionnement des déchets de cartons ainsi que la préparation de certains câblages ont été confiés à Renosol, la livraison des sièges à Johnson-Control, l'assemblage des panneaux de porte, des boucliers et des tableaux de bord à Visteon.

Cette externalisation de certains secteurs se traduit, dans le meilleur des cas, par un maintien de l'emploi, mais le plus souvent, par une diminution du nombre d'ouvriers affectés à ces tâches.

Voilà qui démonte le baratin que nous sert Dutreil. Ceux qui au bout du compte profitent le plus de toutes ces mesures ne sont pas les chômeurs qui créent une petite entreprise dont la durée de vie est souvent très brève, mais bien, au bout de la chaîne, les plus grands groupes.

Aline RETESSE

• Sûreté aérienne

## Par ici la monnaie...

À l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, la presse écrite et audio-visuelle a dressé l'inventaire des mesures de contrôle, renforcées depuis lors, dans les aéroports et les avions. Il a aussi été beaucoup question du coût, qui a doublé en cinq ans, de ce qu'on appelle la « sûreté aérienne »... les compagnies aériennes en profitant pour demander aux États de mettre à nouveau la main à la poche, alors qu'elles présentent déjà l'addition aux passagers.

Pour ceux-ci, outre un surcoût par billet de l'ordre de 9 euros, l'aspect le plus visible du renforcement de la sûreté aérienne, ce sont des files et des temps d'attente rallongés avant d'embarquer. Cela résulte de contrôles accrus aux « PIF » (poste d'inspection filtrage) ; de vérifications d'identité redoublées ; du contrôle systématique des bagages placés en soute, de celui plus fréquent des bagages à main ; de la fouille individuelle qui suit souvent le passage obligatoire aux portiques de détection... Il y a aussi la présence visible de patrouilles armées dans les aéroports, qui, en France, restent soumis au plan Vigipirate.

Pour les équipages et les

salariés des sociétés opérant sur les plate-formes aéroportuaires, les contrôles en tout genre ont été renforcés au sol comme en vol. Cela peut même aboutir au licenciement de personnes travaillant dans des « zones réservées » ou assurant des fonctions de sécurité, quand, pour une raison ou une autre, la préfecture rejette leur demande d'habilitation (en 2005, à Roissy-CDG, cela a frappé 5,4 % des 65 643 salariés ayant présenté un tel dossier).

Bien sûr, ce que mettent en avant les gestionnaires des aéroports, tel ADP (Aéroports de Paris), et les compagnies aériennes, c'est que ces mesures sont indispensables à la sécurité de tous, et que pour cela ils déploient tous les moyens matériels et humains nécessaires.

« Aéroports de Paris : 300 millions d'euros investis » dans la sûreté, titrait *Le Parisien* du 11 septembre. Si cela correspond au coût de deux Airbus, ADP et les compagnies « oublient » généralement de préciser sur qui et sur quoi repose, dans les faits, la protection des passagers.

Depuis des années, en France comme dans toute l'Union européenne, les États

sous-traitent cette fonction aux aéroports, lesquels la sous-traitent à leur tour. Au bout de la chaîne, les sociétés qui ont la charge de la sûreté aérienne sont souvent des filiales, voire les filiales de filiales, de grands groupes financiers ou de transport (Brink's, Securitas, Air France, etc.). Comme les autres sous-traitants, qui emploient environ 80 % des 85 000 salariés de Roissy, les entreprises de

sûreté imposent des horaires à rallonge, des sous-effectifs et des salaires voisins du smic à leurs salariés, généralement employés en contrats précaires. Et cet été, à Roissy et à Orly, on les a vus manifester et faire grève pour leurs droits et leur dignité.

Autant dire que les « surcoûts sûreté » invoqués par les compagnies et les aéroports peuvent même rapporter gros à

ces entreprises sous-traitantes, voire aux compagnies et aux aéroports quand ils en sont actionnaires. Et ce marché, en pleine expansion, est des plus appétissants pour ces groupes et leurs filiales quand on sait qu'en 2002, dans les quinze pays de l'Union européenne d'alors, trois milliards d'euros ont été consacrés à la sûreté aérienne !

Pierre LAFFITTE

## Un prétexte à subventions

Aux États-Unis, les attentats de 2001 ont, entre autres, souligné le fait que sous-traiter au secteur privé la sûreté aérienne n'offrirait pas de garanties sérieuses, au contraire, face aux risques terroristes. Les autorités ont alors décidé de reprendre au privé cette activité, pour la confier à un organisme public, le TSA. Cela déchargeait du même coup les compagnies aériennes américaines du poids de dépenses qui allaient s'envoler.

Alors qu'en Europe, un tiers des dépenses de sûreté aérienne est à la charge des transporteurs, et autant à celle des aéroports, qui se rembour-

sent ensuite sur les passagers, les compagnies aériennes américaines n'ont même rien à avancer. En outre, autre joli cadeau après septembre 2001, leur État leur a offert des milliards de dollars de subventions, en dédommagement de la baisse de fréquentation alléguée par les compagnies, alors que, dès octobre 2001, le trafic aérien avait retrouvé un niveau comparable à celui d'avant les attentats.

Alors, dans la concurrence que se livrent les grandes compagnies mondiales, celles d'Europe occidentale pleurent misère. Expliquant que la sûreté aérienne représente

entre 1 et 2 % du prix d'un voyage, elles demandent de façon insistante à leurs États de pouvoir passer une nouvelle fois à la caisse. En août dernier, c'est ce qu'elles ont fait, en saisissant l'occasion des attentats qui auraient été déjoués à l'aéroport de Londres-Heathrow. L'anniversaire du 11 septembre 2001 leur a offert une nouvelle opportunité de tendre la main. Les actionnaires d'Air France, qui annonce un doublement de son bénéfice net, en augmentation de près d'un milliard d'euros, ne sont pourtant pas à plaindre...

P.L.

• La gauche du « non » à Saint-Denis :

## À gauche du PS... ou à sa traîne ?

La réunion des représentants des collectifs « Pour un rassemblement antilibéral de gauche et pour des candidatures communes », qui se tenait le 10 septembre à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), regroupait, aux dires de ses porte-parole, des représentants de 450 comités locaux. Cela est loin, semble-t-il, d'incarner une dynamique militante, encore moins une dynamique populaire, quoi qu'en disent ses initiateurs.

La réunion était marquée par la présence de José Bové, de Marie-George Buffet, postulants au rôle de représentant unitaire et forcément unique dans le cadre imposé de l'élection présidentielle, auxquels s'ajoutaient Clémentine Autain, conseillère municipale de Paris apparentée communiste, ainsi qu'Olivier Besancenot.

Il n'en est pas sorti – et on pouvait s'y attendre – le nom de ce candidat unitaire que les participants appellent de leurs vœux. Ce choix est de nouveau reporté à mi-novembre. En attendant, cette assemblée s'est

dotée d'un « groupe provisoire de porte-parole » auquel ne participe pas la LCR, et d'un texte « approuvé », selon *L'Humanité*, « à la quasi-unanimité ». Mais les représentants de la majorité de la LCR, qui participaient à cette réunion, ne l'ont pas approuvé.

Dans le texte en question, qui manifestement convient fort bien au PCF, on trouve des reproches qui se veulent forts à l'égard du Parti Socialiste. Il lui est reproché, par exemple, le fait que son programme pour la présidentielle « tourne le dos à une rupture franche avec le libéralisme ». Il y est même dit qu'il ne serait pas question pour ses signataires d'accepter de conclure avec le PS « un contrat de gouvernement » (s'il était dominé par ce que les signataires appellent le social-libéralisme), gouvernement dont « l'action, décevante une nouvelle fois, déboucherait sur le retour d'une droite plus dure encore ».

Cela semble radical, et cela l'est bien moins en fait. Car ceux qui ont approuvé ce texte ont choisi délibérément de ne pas pointer les véritables questions. Cette majorité dite de gauche peut-elle être autre

chose que ce qu'ont été les précédentes, qui, ces vingt-cinq dernières années, ont trahi leurs engagements et du même coup les milieux populaires qui avaient mis en elles leurs espoirs de changement ? C'est bien difficile d'y croire. Et puis, cette jonglerie verbale qui consiste à ne parler que du « libéralisme » et de « l'antilibéralisme », pour éviter de parler du capitalisme, du patronat, de ses méfaits et de l'exploitation, n'est-ce pas une façon de noyer le poisson ? Et surtout d'accrocher son wagon, sans oser le dire ouvertement, à un éventuel gouvernement socialiste, qui pourrait être plus ou moins antilibéral en parole, mais certainement pas anticapitaliste ?

La meilleure façon d'interpeller le PS, en fait la seule, et du même coup de préparer l'opinion populaire aux prochaines échéances électorales, serait de poser quelques questions simples, et pourtant de bon sens. S'engagerait-il, dans un premier temps, à abroger les mesures antiouvrières mises en place par le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy ? Envisagerait-il d'augmenter sans tarder l'ensemble des salaires, de façon

substantielle, en prenant sur les profits fantastiques des entreprises ? Se propose-t-il de tarir l'augmentation du chômage en interdisant les licenciements continus dans des entreprises qui, toutes, font des profits ? Se propose-t-il de mettre fin à la précarité qui se développe à grande vitesse ?

Pas besoin d'être devin pour prévoir les réponses que les ténors du PS donneraient à ces questions, et à quelques autres. Les Ségolène Royal, Fabius, Strauss-Kahn refusent de s'engager sur des mesures prétendument antilibérales, ne serait-ce que verbalement.

Faute de mettre le doigt sur les vraies questions, les tenants d'une candidature unique au premier tour à gauche du PS en sont réduits à la recherche, ô combien laborieuse, d'un représentant ou d'une représentante unique. Mais la perspective annoncée à l'avance est que, si ce projet prenait corps, ce candidat ou cette candidate apporterait ses suffrages au second tour au candidat du PS, et cela que ce dernier déclare incarner une politique « social-libérale » ou pas...

Jean-Pierre VIAL

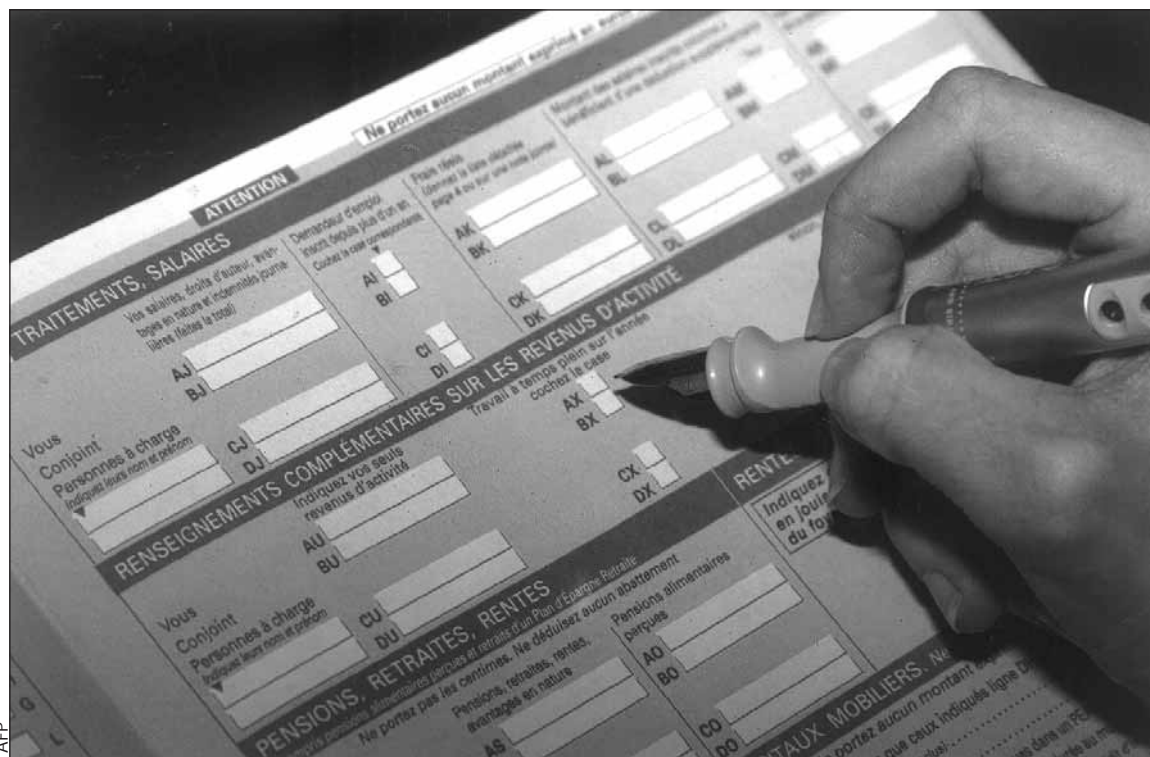
• Baisse du premier tiers provisionnel de 2007 ?

## Démagogie pré-électorale

Interrogé sur RTL dimanche 10 septembre, le ministre de l'Économie et des Finances, Thierry Breton, a déclaré qu'il envisageait un remboursement anticipé, en début d'année 2007, des trop versés d'impôt sur le revenu. Le montant de cet impôt est en effet calculé en fonction des revenus de l'année précédente et, ces revenus ayant pu changer, en plus ou en moins, la régularisation intervient en octobre ou novembre.

À moins d'un an des élections, Breton découvre soudain qu'il n'est pas moral « que l'État fasse sa trésorerie sur le dos des contribuables » et qu'il ne leur rembourse que plusieurs mois après ce qu'ils ont versé en trop. Il envisagerait donc de diminuer le premier tiers provisionnel ou, pour ceux qui sont mensualisés, de supprimer la première mensualité et peut-être une partie de la seconde, ce qui permettrait en outre, à l'entendre, de relancer la consommation.

Tout cela est fondé sur le postulat que, grâce à la réforme fiscale entrée en vigueur cette année, l'impôt sur le revenu sera allégé pour chacun. Les réductions d'impôt sur le



De la feuille d'impôt... au bulletin de vote.

revenu se monteraient à 3,6 milliards d'euros et chaque foyer bénéficierait, en moyenne, d'une baisse de 5 %. Le mot « moyenne » ne veut rien dire dans ce cas : faire la moyenne entre un gros contribuable qui pourra avoir plusieurs milliers d'euros de réductions d'impôt et des milliers de petits contribuables qui ne bénéficieront que de quelques

euros de remise, c'est l'histoire du pâté de cheval et d'alouette. Car tout, dans cette réforme, à commencer par la suppression de trois tranches d'imposition sur les sept existant auparavant, va dans le sens de favoriser les plus riches.

Cette annonce n'est qu'une proposition démagogique de plus qui ne changera rien pour la plupart des petits contribuables.

Il reste à espérer qu'on ne leur fera pas une grosse réduction au début de l'année... qu'on leur demandera de rembourser plus tard, comme on l'a vu à propos de la prime sur l'emploi. Mais d'ici là, les élections seront passées. Et en ce qui concerne les revenus modestes, c'est cela seul qui importe aux membres du gouvernement.

Marianne LAMIRAL

• « Service civique »

## De droite à gauche, un langage commun

Sarkozy, à droite, et Ségolène Royal, à gauche si on ose dire, se retrouvent une fois encore pour défendre l'idée d'un « service civique ». Comment cela s'appliquerait-il, à quelles tâches, pour combien de temps, dans quel cadre, ni Sarkozy ni Royal ne le précisent.

Pourtant, il pourrait s'agir d'une proposition de bon sens, tant il y a de besoins dans la société où des jeunes, et même des moins jeunes, pourraient être utilement employés – et payés correctement – par l'État. Dans les hôpitaux ; dans les services à domicile aux personnes âgées, malades ; dans l'enseignement, pour surveiller, accompagner, aider les enfants, à l'école ou à la maison, etc. Les besoins existent et sont considérables, d'autant plus importants qu'il y a carence de l'État dans tous ces domaines.

Consacrer quelques mois de sa vie à des tâches utiles à l'ensemble de la communauté devrait même aller de soi dans une collectivité humaine où tout le monde serait soucieux de participer au bien commun et aux bonnes conditions de vie collective.

Mais dans la bouche d'un Sarkozy et d'une Royal, partisans de cette société fondée sur la loi du fric, dont les valeurs sont l'individualisme, et qui sont insensibles à la détresse dans laquelle se trouvent plongés des millions de chômeurs – et en particulier les jeunes chômeurs –, des travailleurs précaires, des retraités devant survivre avec quelques centaines d'euros, parler de « service civique » en invoquant les grands principes de solidarité, c'est jouer avec les mots.

Dans l'esprit de l'une et de l'autre, il ne peut s'agir, pour les quelque 300 000 jeunes concernés, volontaires ou contraints à un tel service, que d'une mesure pour les faire sortir – provisoirement – du marché de l'emploi, c'est-à-dire des statistiques du chômage... sinon d'une technique d'embrigadement, ou comme le dit avec plus de retenue et plus d'hypocrisie Ségolène Royal, d'« encadrement » de la jeunesse.

Lucienne PLAIN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

### Si Al-Quaida n'existait pas... Bush l'aurait inventé

Beaucoup d'émotion, ce 11 septembre 2006, à New York et lieux de célébration de la mémoire des 2992 victimes des attentats d'il y a 5 ans. Les médias ont montré les pleurs, moins la colère qui existe parmi les proches de salariés et employés qui ont perdu la vie ce matin-là, parmi les sauveteurs qui ont laissé leur santé sans bénéficier souvent de protection médicale. Comme plus largement parmi tous ceux qui savent que l'impérialisme américain est pour quelque chose dans le drame et ses suites. La discussion se poursuit d'ailleurs aux États-Unis sur les responsabilités des « services » américains (vieux amis de Ben Laden) : si ce n'est comme fomentateurs, du moins comme complices.

#### Qui a profité du crime ?

Dès le 7 octobre 2001, au nom d'une croisade contre Al-Quaida, Bush faisait bombarder l'Afghanistan, puis y débarquait 50 000 hommes, avec l'assentiment des grandes puissances et la bénédiction de l'ONU. N'était-ce pas la liberté et la démocratie contre le terrorisme international ? Clinton avait déjà évoqué, quelques années auparavant, une telle croisade, et les attentats donnaient le prétexte rêvé d'envahir l'Afghanistan, d'occuper des régions proches de la Russie et des puits de pétrole du Caucase et de l'Asie centrale ex-membres de l'URSS. Une façon aussi pour les USA d'obtenir pour la première fois l'usage d'aéroports du Kazakhstan et d'Ouzbékistan pour l'armée américaine, avant d'obtenir des bases militaires permanentes dans ce dernier pays et au Kirghizstan. La chasse au contrôle de la région et à de nouvelles voies d'accès au pétrole et au gaz de la Caspienne et d'Asie Centrale, évitant le transit par la Russie, a primé sur la chasse à Ben Laden.

Après l'offensive contre l'Afghanistan, ce fut celle contre l'Irak. Le pays était envahi le 20 mars 2003, sous prétexte que Saddam Hussein détenait des armes de destruction massive (ce qui n'était pas le cas) et aurait eu des liens avec Al-Quaida (pas le cas non plus, comme le Sénat américain vient de le conclure). Il y avait eu la première guerre contre l'Irak de Bush père en 1991. C'était la seconde, de Bush fils. Pour resserrer l'étau sur le Moyen Orient. Contrôler et intimider ses peuples. Contrôler ses richesses et marchés pétroliers (la clique gouvernementale américaine, de Bush à Rice en passant par Cheney, étant quasiment née dans le pétrole).

L'État d'Israël prit cette politique pour ce qu'elle était, un encouragement à de nouvelles offensives. Contre les Palestiniens, parqués dans les territoires de Gaza et de Cisjordanie, mitraillés, affamés et incarcérés (8 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes, dont des députés et ministres du Hamas, régulièrement élus). Mais aussi contre le Liban, bombardé cet été pendant 34 jours, sous prétexte que quelques soldats avaient été enlevés par le Hezbollah. L'impérialisme français qui, vis-à-vis de la politique américaine en Irak avait affiché des intérêts économiques et politiques

Michelle VERDIER

quelque peu divergents, saisit l'occasion du cessez-le-feu pour accepter d'envoyer des contingents et armements au Liban, sous casques bleus. Et sous autorité générale américaine. Dividendes de la reconstruction à l'horizon.

Certes, la « loi » que les islamistes politiques veulent imposer aux peuples des pays dits musulmans est celle d'ennemis de l'émancipation, dont celle des femmes. En Iran comme en Irak, tout ce qui est militant syndical ou ouvrier est cible désignée des islamistes. Mais c'est précisément la « paix » américaine, celle des cimetières, qui apporte à ces courants politiques leurs billes.

Enlèvement dans la guerre au Liban, d'Israël soutenu et armé par les États-Unis. Enlèvement en Irak où 2 700 soldats américains ont été tués en deux ans, 120 Irakiens chaque jour, victimes d'attentats auxquels se livrent mafieux ou islamistes qui rivalisent pour le pouvoir. Tout se passe comme si les occupants américains s'en fichaient du chaos, pourvu que leur maillage militaire de la planète se renforce ! 700 bases dans le monde. Et des contingents de l'ONU laissés derrière soi au fil des dévastations, comme autant de succursales sous-traitantes. Une politique qui fait marcher le commerce des armes (les États-Unis pouvant se flatter d'un budget militaire équivalent au total de tous les autres) et le commerce tout court, les investissements et implantations économiques, en particulier dans l'énergie.

L'exploitation des richesses et de la main-d'œuvre mondiales, militairement contrôlée, pèse aussi sur la classe ouvrière américaine. C'est elle aussi qui est visée quand un Bush ou un Clinton brandissent la prétendue menace terroriste. Façon de dire qu'il faudrait se serrer les coudes, tous ensemble contre le terrorisme.

Mais surtout se serrer la ceinture car pendant les attentats, les affaires et les restructurations des multinationales US continuent. En 1978, General Motors comptait 466 000 salariés, aujourd'hui 112 000 mais reste le numéro un de l'automobile mondiale, ce qui suppose quelques profits. Comme en réalisent les grands de l'aéronautique, de l'armement, du commerce, qui profitent de la guerre mais qui, à coups de compromis obtenus auprès des syndicats (ou en liquidant leur existence), rognent sur les salaires, les retraites ou la santé. À quoi il faut ajouter l'amputation juridique de libertés, pas seulement contre des milliers d'étrangers.

Dans un tel contexte de paupérisation d'une partie de l'Amérique, la prétendue croisade contre le terrorisme se voudrait un dérivatif. Mais pas si facile, il reste de la contestation dans l'air.

## Leur société

### • Retraites

### Pour Fillon, en chaque travailleur sommeille un privilégié

François Fillon, actuellement conseiller politique de Nicolas Sarkozy, vient de déclarer qu'il fallait mettre à l'ordre du jour de la prochaine législature, en 2007, la réforme des régimes spéciaux des retraites, c'est-à-dire leur suppression.

Il s'agit des dispositions particulières à certains métiers d'entreprises comme la SNCF, la RATP, La Poste, EDF-GDF et quelques autres liées au secteur public. En 2003, alors ministre des Affaires sociales, Fillon avait momentanément et prudemment épargné ces régimes spéciaux lors de son attaque contre les retraites des fonctionnaires ; il voulait sans doute s'éviter le même sort que Juppé en 1995. Il revient maintenant à la charge en prenant, pour la énième fois, le prétexte du déficit des caisses de retraites. *Le Parisien* relaie complaisamment ses propos en mettant à l'index ces « privilégiés » qui partent en retraite plus tôt que les autres et s'accrochent à des avantages « qui datent d'un siècle ».

En fait, une fois de plus, il s'agit d'aggraver le sort de tous les travailleurs. Fillon est très clair : il rappelle qu'entre 2008 et 2012 tout le monde devra passer progressivement de 40 à 42 annuités pour toucher une retraite complète ; que cela pourra peut-être tenir jusqu'à 2020. Mais, selon lui, il faudra « à terme travailler plus longtemps », « recourir davantage à l'épargne individuelle », « supprimer toute contrainte pour quelqu'un qui veut à la fois liquider sa retraite et travailler », et enfin, « fixer une date de liquidation des pensions plus éloignée qu'aujourd'hui ». Cette dernière mesure est d'ailleurs tout à fait possible puisque « la loi le permet d'ores et déjà ».

Pour Fillon, tout travailleur est un privilégié qui s'ignore. Il s'agit de remettre de l'ordre dans tout cela en imposant une date de départ en retraite bien après 60 ans, une pension encore diminuée si on a l'audace de se sentir fatigué avant l'âge, même après 40 ans de travail, et des petits boulots pour avoir

peut-être de quoi survivre. C'est son objectif pour 2007 et c'est le programme de Sarkozy, qui veut plaire à tout un électoralat réactionnaire, toujours prompt à traiter les salariés de feignants. C'est enfin le souhait du patronat : les caisses se vident en raison du chômage et des dégrèvements de cotisations sociales en faveur des patrons mais, pour eux, c'est aux travailleurs de payer.

Voilà pour une fois des promesses électorales qui seront peut-être tenues, à moins que les salariés ne fassent de la résistance sur leur terrain : celui des luttes.

Sylvie MARÉCHAL

### Continuité

Fillon n'innove pas : ses projets sont dans la continuité de tous les gouvernements depuis plus de dix ans. En 1993, le gouvernement Balladur avait imposé le passage progressif de 37,5 annuités à 40 (en 2008) et la prise en compte des 25 meilleures années d'activité (au lieu des dix dernières), revalorisées en fonction de la hausse des prix et non plus des salaires, pour établir le montant des pensions. On estime que ces mesures ont fait baisser de 30 à 40 % le montant des pensions de ceux qui ont pris leur retraite après le vote de ces lois. Entre 1997 et 2002, le gouvernement socialiste les a reconduites sans état d'âme. En 2003, Fillon a aligné les fonctionnaires sur le privé, au moins en ce qui concerne la durée des cotisations. En 2007, il veut aligner les « régimes spéciaux » et, selon lui, l'avenir est, une fois de plus, à l'alignement de tout le monde par le bas.

Rien d'étonnant de la part de la droite. Quant au Parti Socialiste, son projet *Réussir ensemble le changement*, largement distribué, est totalement muet sur le sujet des retraites.

S.M.

### Communiqué de Lutte Ouvrière

Fillon vient d'exprimer tout haut ce que Sarkozy et toute la droite projettent de faire.

Ils considèrent que la guerre contre les retraites, déclenchée par Balladur, par Juppé et, après le recul de celui-ci devant les grèves et les manifestations, par Raffarin, n'est pas terminée. Ils veulent continuer à démolir la retraite de tous les salariés sans exception.

Ils ont le cynisme de mener cette guerre contre les retraités au nom de la lutte contre les privilégiés. Pour eux,

les privilégiés en question ne sont pas les milliardaires, ne sont pas ces actionnaires qui s'enrichissent sans rien faire de leurs dix doigts, ni ces grandes fortunes qui augmentent de 20 ou de 30 % par an, mais les cheminots, les postiers, les agents de la RATP ou d'EDF et GDF.

Eh bien, les travailleurs sont avertis de ce que leur réserve la droite.

Arlette LAGUILLER  
13 septembre 2006

### Les brochures du Cercle Léon Trotsky

#### L'Afrique malade du capitalisme

N° 104 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 16 juin 2006

#### Liban : une création du colonialisme français dans un Moyen-Orient divisé par l'impérialisme

N° 99 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 16 juin 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro par brochure

#### Convergences Révolutionnaires n° 46 (juillet-août 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

**Dossier :** Afghanistan, Irak, Iran, Somalie... l'islamisme face à l'impérialisme : Ennemis irréductibles ou futurs partenaires.

**Articles :** En marge du 48<sup>e</sup> congrès de la CGT : naissance d'une opposition ? - La Poste : un syndicalisme bien tempéré - Les 35 heures renégociées à Disney : un vol de temps, de salaire et d'emplois - Belgique : l'extrême droite gonfle, la gauche se dégonfle - Brésil : le congrès de Conlutas - Bolivie : une tribune de la LOR-CI (FTOI).

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

• Rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale

# Faire dire aux chiffres ce que veut le gouvernement

La Cour des comptes, dans un rapport annuel, dresse un tableau très noir des comptes de la Sécurité sociale qu'elle juge « très préoccupants ». Elle évalue les besoins de financement à 37 milliards d'euros d'ici à 2009, besoins qu'elle qualifie de « considérables ». Même si elle relève que le déficit de la branche maladie a été réduit, passant de 12,3 milliards en 2004 à 8 milliards en 2005, elle pointe du doigt les branches vieillesse et famille. Pour l'ensemble des branches, elle présume : « Aucune amélioration globale n'est prévue pour les prochaines années. » Elle ne compte même pas sur le remboursement de la dette de l'État vis-à-vis de la Sécurité sociale, que la Cour des comptes épingle au passage : l'État doit 7 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

Mais la Cour des comptes ne fait pas seulement des comptes : sa manière de les présenter, de pointer du doigt certaines dépenses en forte augmentation, comme les crèches ou les aides à la petite enfance, de ne faire aucune distinction entre charges patronales et cotisations salariales, de regretter que les objectifs d'économies de la réforme Douste-Blazy n'aient pas été entièrement remplis (rendement du forfait d'un euro moins important que prévu, retard du plan médicament en matière de maîtrise des prescriptions), tout

concourt à rendre sa conclusion comme évidente d'un point de vue uniquement comptable : « La résorption de ces déficits conduira inévitablement, sous des formes diverses, à une hausse des prélèvements et à de nouveaux plans d'économies allant au-delà de ce que prévoient les réformes

des retraites de 2003 et de l'assurance maladie de 2004. » Ce qu'a traduit le journal patronal *Les Échos* par « La Cour des comptes juge inévitables de nouvelles réformes ».

Ce genre de rapport n'a évidemment qu'un seul but : faire croire que ce sont les chiffres du

déficit qui imposeraient une politique de restriction en matière de soins ou de retraite. C'est travestir la vérité. Tous les gouvernements ont d'abord décidé leur politique en fonction de l'intérêt des profits des grandes sociétés, en en faisant supporter le coût au plus grand

nombre, en particulier aux salariés et aux plus défavorisés. Et ensuite, ils se sont arrangés avec les chiffres pour leur faire dire ce qu'ils veulent. Y compris le contraire de ce qui serait nécessaire à la société.

Bertrand GORDES

• La Sécurité sociale en Alsace-Moselle

## Un régime local en régression

En Alsace-Moselle existe un « régime local » de Sécurité sociale accessible aux salariés travaillant dans des entreprises situées dans les deux départements alsaciens et celui de la Moselle, ou travaillant dans des entreprises dont le siège social est situé dans ces trois départements – mais dans ce dernier cas, encore faut-il le savoir. C'est un héritage de l'annexion par l'Allemagne de 1871 à 1918, période pendant laquelle, à partir de 1883, le gouvernement de ce pays avait fait voter un certain nombre de « lois sociales », destinées entre autres à essayer de limiter l'influence grandissante du mouvement socialiste.

En 1919, lors du retour à la France de ce qui avait constitué pendant presque cinquante ans le « Reichsland Elsass-Lothringen » (territoire d'empire d'Alsace-Lorraine), le gouvernement français choisit de

maintenir « à titre provisoire » un certain nombre de dispositions héritées de la législation allemande (ou de la législation française d'avant 1870). En effet, contrairement à la légende patriotique, toute la population n'accueillit pas avec des cris d'enthousiasme le « retour à la mère patrie ». Des dizaines de milliers de personnes (et pas seulement parmi celles qui étaient venues du reste de l'empire allemand) furent expulsées. Un courant autonomiste ayant une certaine influence subsista pendant des années. La France ne consulta pas plus les populations sur ce qu'elles souhaitaient que la Prusse ne l'avait fait en 1871. Mais elle maintint le Concordat, qui fait des curés, pasteurs et rabbins, des fonctionnaires. Il s'agissait de pouvoir s'appuyer sur les différents clergés. Elle maintint aussi, entre autres

choses, pour ne pas donner des motifs supplémentaires de mécontentement à la population, le régime d'assurances sociales hérité de l'Allemagne.

Après 1945, et après que l'Alsace et la Moselle eurent refait un aller et retour germano-français, la « Sécurité sociale » étant née, le régime local d'assurances sociales fut transformé en un régime complémentaire, dont les remboursements venaient s'ajouter à ceux du régime général.

Le régime local permet aux assurés sociaux qui en bénéficient d'être nettement mieux remboursés que dans le reste du pays. Mais malgré tout, ce régime local suit la dégradation générale : les cotisations (1,8 % du revenu, en plus des prélèvements pour le régime général) ont augmenté de 0,10 point au 1<sup>er</sup> janvier dernier et les médicaments sont moins bien rem-

boursés depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Ceux à vignette bleue ne sont plus remboursés qu'à 80 % (contre 90 % auparavant), le régime local en remboursant 45 % et le régime général 35 %. Ceux à vignette orange, parmi lesquels 107 veinotoniques, ne le sont plus qu'à 15 %, en attendant de ne plus être remboursés du tout en 2008.

Le président du régime local se défend en expliquant que le ticket modérateur de 18 euros sur les actes de chirurgie lourde, ainsi que le forfait hospitalier, sont toujours pris en charge. Certes, mais le régime local suit le régime général vers le bas : moins de prestations et plus de cotisations.

Signe des temps, Villepin, en 2006, n'est même pas capable de faire aussi bien que Bismarck il y a plus d'un siècle !

Étienne HOURDIN

• Le départ de la directrice de l'Assistance publique

## Quand la santé est une marchandise

La directrice générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), Mme Van Lerberghe, quitte le poste qu'elle occupait depuis fin 2002. Dans un communiqué, elle se vante d'avoir « accompli sa mission » en arrivant à un « équilibre économique rétabli ». Pour cette haute fonctionnaire, la santé c'est d'abord une affaire de budget. En trois ans, elle aura taillé à la hache dans celui de l'Assistance publique, faisant 240 millions de prétendues économies et supprimant près de 4 000 emplois, sans toucher, a-t-elle dit, au personnel soignant.

Elle a tout de même supprimé des postes d'aides-soignants, qui ne sont pas considérés comme des soignants... mais dont tout le monde sait combien ils sont proches des malades. Elle s'en est prise aussi à des postes administratifs et ouvriers, qui faisaient « doublons » disait-elle avec mépris ! Une de

ses dernières mesures a été l'adoption en mars 2005 d'un plan quinquennal qui prévoit, entre autres, la suppression de 800 lits de long séjour en gériatrie, comme si les hôpitaux ne manquaient pas déjà de lits pour accueillir toutes les personnes âgées à faibles revenus qui n'ont pas les moyens de payer les prix des maisons de retraite et des cliniques privées.

Supprimer des postes, c'était déjà une spécialité de Madame Van Lerberghe, car elle a passé dix ans dans le groupe Danone où elle a fini en 1996 au poste de directrice générale des relations humaines... mettant en œuvre les plans de licenciements décidés par Riboud. Puis de 2000 à 2002 elle a été directrice générale d'Altedia Ressources Humaines, un cabinet conseil en restructuration... comprenez en licenciements.

Aujourd'hui elle quitte l'AP-HP

pour occuper de « hautes responsabilités » à la direction du premier groupe privé français de maisons de retraite, issu de la fusion des sociétés Medipep et Suren. Ce groupe gère près de 175 établissements pour personnes âgées avec plus de 10 000 lits. Mme Van Lerberghe fera sans doute bénéficier ses nouveaux patrons de son expérience acquise dans le milieu hospitalier. Ainsi, après avoir supprimé des centaines de lits en gériatrie, elle va en gérer des milliers dans le privé au profit d'un groupe capitaliste dont l'action a été multipliée par dix depuis 1998.

On comprend pourquoi Mme Van Lerberghe, à l'université d'été du Medef, a été applaudie par cette assemblée de patrons à qui elle expliquait « comment faire mieux avec moins ».

Cédric DUVAL



Manifestation à Paris, le 10 octobre 2005.

• Pollution à Abidjan

# L'Afrique poubelle des pays industrialisés



Le scandale des déchets hautement toxiques déversés à Abidjan, capitale économique de la Côte-d'Ivoire, avec la complicité des autorités locales, vient rappeler qu'il s'agit là, malheureusement, d'une pratique très courante de l'Europe occidentale et des États-Unis vers l'Afrique, et plus généralement vers les pays pauvres.

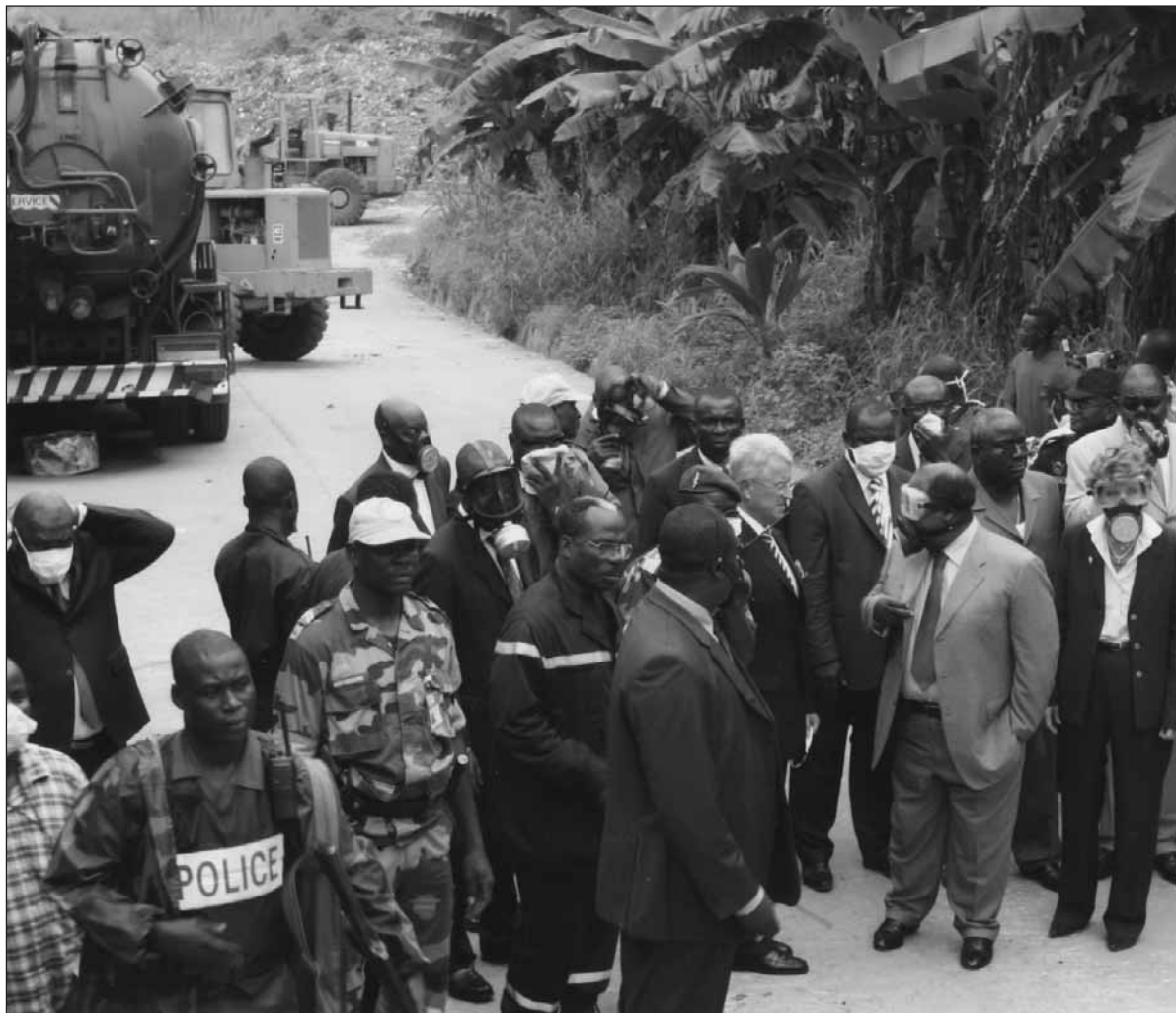
Les grandes entreprises européennes et américaines déversent leurs déchets toxiques en Afrique au mépris de la santé publique des populations. Il s'agit là d'un trafic dont tout le monde tire profit : les grandes entreprises car cela leur coûte moins cher, les dirigeants africains qui perçoivent des pots de vins, tout cela couvert par le cynisme des chefs d'État et des gouvernements européens qui multiplient les législations et les conventions réglementant, interdisant le commerce de produits toxiques mais qui négocient en sous-main avec les pays pauvres la possibilité de les enfouir dans leur sous-sol.

Au niveau mondial, on compte deux milliards de tonnes de déchets industriels, dont quatre cents millions de déchets dangereux. Dix pour cent du fret maritime seraient composés de déchets illégaux et dangereux. Le coût de revient d'une tonne de recyclage de déchets toxiques en Europe ou aux États-Unis est de 250 dollars... contre 2,50 en Afrique. Le calcul est vite fait et la manne financière considérable. Voilà comment l'Afrique est devenue en quelques décennies la poubelle des pays industrialisés.

Pendant ce temps, le trafic de déchets toxiques vers les pays

sous-développés a pris la forme d'accords légaux dits « d'exportation ». De grandes multinationales européennes avaient signé des contrats avec des États africains qui acceptaient d'enfouir des déchets toxiques dans leur sol contre compensation financière. Des dizaines de milliers de tonnes de déchets ont alors afflué en Afrique en toute légalité : produits chimiques divers, boues toxiques liées au raffinage du pétrole, déchets infectés des grands hôpitaux européens, le tout à peine enfoui, voire jeté à même le sol. Cela a provoqué des dégâts irréparables pour l'environnement et la santé des populations. Maladies infectieuses et cancers ont grimpé en flèche en Afrique.

Il y a quelques années, cinq millions de tonnes de déchets industriels avaient été enfouis en Angola par un pays européen pour la somme de deux millions de dollars. La Somalie fait également partie des destinations privilégiées pour les matières toxiques et on estime à dix millions de tonnes les déchets qui ont été dispersés le long de ses côtes ou sur son territoire. À l'heure actuelle, de nombreux conteneurs abandonnés, rouillés et éventrés sur les plages, par des industriels européens, laissent s'écouler leurs déchets industriels ou hospitaliers, contenant de l'uranium, du cadmium, du mercure et toutes sortes d'autres produits dangereux. En 2001, un rapport sur le commerce et les affaires de déversement des déchets toxiques avait révélé que les États-Unis et certains pays européens, dont la France, avaient envisagé d'enfouir 29 millions de tonnes de déchets toxiques dans onze pays africains. Un pactole pour les multi-



Des officiels à proximité d'un des sites pollués. Parmi eux, la ministre française de la Coopération (à droite), pourvue d'un masque à gaz.

nationales européennes et les dirigeants des États africains, une pollution et des maladies mortelles pour les masses pauvres du continent ! Voilà la réalité du capitalisme.

Même si la législation internationale a évolué et si de nombreuses conventions réglementent le recyclage, le transport et l'enfouissement des déchets toxiques, telle la convention de

Bamako qui interdit depuis le 31 janvier 1991 toute importation de déchets toxiques en Afrique, ces textes ne sont absolument pas respectés.

René CYRILLE

## Les précédents ne manquent pas

La catastrophe d'Abidjan n'est pas la première qui illustre le mépris des groupes industriels occidentaux vis-à-vis des populations des pays du Tiers Monde.

Ainsi, en 1969, le trust américain Union Carbide avait choisi d'implanter une usine fabriquant du pesticide à Bhopal, en Inde. Dans la nuit du 2 au 3 décembre 1984, celle-ci explosa, déclenchant une catastrophe industrielle parmi les plus meurtrières de l'histoire. Le nuage toxique créé par l'explosion entraîna la mort de 16 000 à 30 000 personnes et fit 500 000 blessés ou intoxiqués. Plus de vingt ans après, le site n'est toujours pas dépollué, en revanche plusieurs centaines de personnes continuent à mourir chaque mois des suites de cette catastrophe.

En 1981, le même trust avait déjà été mis en cause pour avoir exposé à du mercure 402 employés d'une de ses usines indonésiennes.

Ces pratiques mettant en danger la vie des populations locales ont été récemment étalées avec l'affaire du *Clemenceau*, ce porte-avions que l'armée française voulait faire désamianter en Inde. Certes, le gouvernement indien a refusé que ses ports accueillent le *Clemenceau*, mais combien d'autres navires bourrés d'amiante, de déchets toxiques, voire contaminés par des produits radioactifs viennent s'échouer chaque année sur les plages indiennes pour y être démantelés, sans aucune précaution pour la santé des travailleurs ?

On peut également mentionner la pollution qu'engendrent les trusts pétroliers sur terre et dans la mer. Cette pollution quotidienne, si elle n'est pas aussi spectaculaire que le naufrage d'un tanker, n'en est pas moins lourde de conséquences pour les populations environnantes. Ainsi au Nigeria où les plates-formes off-shore

pullulent, les populations côtières se plaignent de la pollution de la mer et de la disparition du poisson qui constitue l'essentiel de leur alimentation. De même, la construction d'un oléoduc reliant des champs pétroliers situés dans le sud du Tchad au terminal de Kribi au Cameroun a engendré une grave pollution et perturbé l'environnement tout le long de son tracé. Avec beaucoup de cynisme, le président du groupe Exxon, qui dirige le consortium chargé de la construction et de l'exploitation de cet oléoduc, déclarait que les pays pauvres ne peuvent se permettre le luxe de la protection de leur environnement, au risque de voir les investissements se diriger vers d'autres pays !

Autrement dit, aux trusts tous les bénéfices, et aux populations tous les risques.

Roger MEYNIER



• Palestine

## Après l'accord de gouvernement, quel espoir pour Gaza ?

L'accord conclu entre le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, au nom du Fatah et le Premier ministre, Ismail Haniyeh, au nom du Hamas, le parti islamiste, devrait déboucher sur la formation d'un gouvernement palestinien « d'union nationale ».

Cette signature représente peut-être un motif de satisfaction pour le président Abbas, dont les efforts politiques pour reprendre la main depuis la victoire du Hamas lors des élections législatives de janvier semblent trouver un résultat. Les bases de discussions auraient été le symbolique « plan des détenus » élaboré par des dirigeants du Hamas et du Fatah emprisonnés en Israël et ayant donné naissance, par la suite, à un document signé en commun par plusieurs groupes palestiniens concurrents. Le document de départ prévoyant notamment la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi que la poursuite de la résistance dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, l'accord entre le Fatah et le Hamas peut être interprété comme une reconnaissance implicite de l'existence d'Israël.

Or c'était le préalable exigé par l'Union européenne et les États-Unis à la reprise du versement des aides financières directes, qui avaient été suspendues après la formation du gouvernement du Hamas. Les grandes puissances avaient ainsi montré la valeur de leurs appels à la « démocratie » en

infligeant une punition collective aux Palestiniens pour avoir rendu le Hamas majoritaire aux élections législatives.

Si les grandes puissances ne posent pas, en sus, de nouvelles conditions comme la « renonciation à la violence » – qu'elles n'exigent pas, que l'on sache, d'Israël – les centaines de milliers de fonctionnaires palestiniens dont le salaire dépend totalement de ces aides et qui n'ont pas été payés depuis sept mois pourraient à nouveau faire vivre leurs familles. En conséquence, la grève déclenchée depuis début septembre dans les écoles et le secteur de la santé pour non-paiement des traitements pourrait cesser.

Toutefois, même cette reprise éventuelle des aides financières sera bien insuffisante pour permettre à la population palestinienne, à Gaza, de sortir de la situation catastrophique dans laquelle elle est plongée depuis quelques semaines. Au-delà de l'enfermement, souvent dans des camps de réfugiés, du chômage et de la misère, les 1,4 million d'habitants de la bande de Gaza doivent faire face, quotidiennement, aux bombardements et aux tirs israéliens, qui ont fait plus de 260 morts et de 1 200 blessés en deux mois.

Gaza n'est plus qu'une grande prison à ciel ouvert, où tout le monde manque de tout : de médicaments et de produits alimentaires de base, de matériaux et même d'assistance de tous ordres. Tous les points de passage sont bloqués, aussi bien aux marchandises

qu'aux hommes. Même les malades dont la situation s'aggrave faute de traitements ne peuvent être évacués pour être soignés. L'électricité ne peut plus être fournie que six heures par jour, depuis le bombardement des centrales, car l'importation des matériaux nécessaires aux réparations, estimées à six mois, est elle aussi soumise au blocus israélien. Israël maintient d'ailleurs également sa mainmise sur les 54 millions de dollars de taxes mensuelles que les importations dans la bande de Gaza devaient rapporter à l'Autorité palestinienne.

Si l'aide internationale reprendrait, peut-être la population de Gaza verrait-elle ses désastreuses conditions de vie quelque peu allégées. Mais sa situation ne changera pas sur le fond. Car, de toute évidence, Israël n'a aucune intention de modifier sa politique, écrasant le peuple palestinien et refusant toute perspective de règlement du conflit sous prétexte qu'il n'y a pas d'interlocuteur côté palestinien.

Entre temps les dirigeants israéliens poursuivent leur colonisation de la Cisjordanie, complétée par une politique de force à l'égard de tous les peuples voisins en Palestine et, comme on l'a vu ces derniers temps au Liban. C'est bien cette politique d'agression permanente qui est responsable de l'impasse dans laquelle s'enfoncent le Moyen-Orient. Une politique que tous les peuples paient au prix fort, y compris le peuple israélien, que ses dirigeants ne font que mener d'une guerre à une autre.

Viviane LAFONT

## AXA et les fabricants d'engins de mort

Dans une lettre ouverte adressée à l'assureur AXA, la section française d'Amnesty International a récemment mise en cause l'entreprise, lui demandant de cesser d'investir dans des entreprises productrices de mines anti-personnel ou de bombes à sous-munitions qui, dans les conflits, font beaucoup de victimes parmi les civils.

Que ceux qu'on appelle les investisseurs institutionnels (banques, assurances, etc.) soient prêts à placer leurs capitaux là où cela rapporte le plus, y compris dans le secteur de l'armement, ce n'est un secret pour personne. Le PDG d'AXA, Henri de Castries, explique même dans sa réponse à Amnesty que le secteur aéronautique-défense comprend « des entreprises particulièrement performantes », dont les activités « ouvrent parfois le chemin à des innovations utiles à l'humanité » !

Ce n'est évidemment pas le cas des mines anti-personnel, condamnées par la Convention

d'Ottawa (signée par la France). Prudent, de Castries affirme qu'AXA n'investit plus « pour son propre compte » dans les entreprises qui en fabriquent. Mais c'est pour ajouter hypocritement qu'AXA continue et continuera de gérer les actions de ces entreprises que possèdent ses clients (et qui leur ont, par exemple, été vendues il y a quelques années par AXA dans un produit financier quelconque).

En ce qui concerne les bombes à sous-munitions, AXA utilise comme argument qu'elles ne sont pas formellement interdites par un traité. Ces bombes, dont l'armée d'Israël vient d'inonder le Sud-Liban, contiennent des « mini-bombes » dont 30 à 50 % n'explorent pas à l'impact. Chacune devient alors une mine anti-personnel de fait : c'est le pied d'un réfugié qui rentre chez lui ou la main d'un enfant curieux qui la feront exploser. Eh bien, cela n'émeut en rien de Castries, qui dit ne pas avoir l'« expertise » pour prendre position sur ce sujet qu'il

considère par ailleurs comme « politique ». AXA a donc l'intention de continuer à investir dans ce secteur tant que ces bombes ne seront pas officiellement hors la loi. Quant à la campagne de cartes-pétitions organisée par Amnesty International, Handicap International et l'Observatoire des transferts d'armements, elle semble pour l'instant laisser la direction indifférente.

Mais cela ne l'empêche pas de prétendre que « les droits de l'homme sont au cœur de la culture AXA » voire d'approuver, comme elle l'a déjà fait, l'appel à participer à la « Pyramide des chaussures » – l'initiative de Handicap International en faveur des victimes des mines anti-personnel !

La direction d'AXA aime répéter que « la responsabilité d'une entreprise ne s'arrête pas à sa porte », mais elle montre surtout que, pour elle, la « responsabilité » qui prime c'est de faire les profits les plus juteux possibles. D'où qu'ils viennent.

Correspondant LO

• Japon

## Seuls les hommes ont droit au trône !

Mardi 12 septembre, le nouvel héritier du « trône du Chrysanthème », c'est-à-dire l'éventuel futur empereur du Japon, a reçu le nom de Hisahito. Hisa signifie « éternité » et « sérénité » ; quant à Hito, « homme vertueux », c'est un nom qui accompagne habituellement le prénom des garçons de la famille impériale. Cet Hisahito se place en troisième position des prétendants au trône derrière son oncle, le prince héritier Naruhito, 46 ans et son père, le prince Akishino, 40 ans. Première conséquence de cette naissance : le projet de permettre à une fille d'occuper le trône est tombé à l'eau !

En effet, en l'absence d'un jeune héritier mâle, il était envisagé d'ouvrir aux femmes la succession au trône du Japon, comme c'est possible en Grande-Bretagne ou en Espagne. Mais cette naissance a renvoyé ce problème aux calendes. Et la tradition a repris ses droits. L'attribution d'un prénom au nouveau-né s'est déroulée une semaine après sa naissance. Dans cinquante jours, on le présentera dans un sanctuaire shintoïste et la première fois qu'il mangera avec des baguettes donnera lieu à une cérémonie. Tout cela fleure bon le régime féodal, dont le peuple japonais n'a jamais été totalement débarrassé.

En fait, l'actuel système impérial date de « la révolution Meiji » de 1868. Meiji signifie le « gouvernement des lumières ». C'est aussi le nom posthume donné à l'empereur Mutsuhito qui en fut l'artisan, et qui régna de 1867 à 1912, quand la classe féodale japonaise s'adapta au monde capitaliste qui, de son côté, essayait alors d'étendre son empire sur l'Asie.

C'est depuis cette époque que l'empereur a pour fonction de légitimer les décisions prises en son nom par les

ministres, qu'on prétend – au détriment de toute vérité historique – que l'empereur est issu d'une filiation unique depuis 2 600 ans et que les femmes perdirent le droit de devenir impératrice, contrairement à ce qui avait été possible dans le passé.

Lors de la défaite du Japon, en 1945, ce système réactionnaire aurait dû passer à la trappe. Mais les États-Unis, qui occupèrent alors le Japon pour le faire passer dans leur zone d'influence, choisirent tout au contraire de le maintenir.

De même que la prétendue « croisade contre le fascisme » en Europe laissa en place les dictatures de Franco et Salazar dans la péninsule ibérique, celle contre les « puissances de l'axe », dont le Japon faisait partie, déboucha sur le maintien du régime impérial.

La constitution de 1946, rédigée sous l'influence des États-Unis, décréta la séparation de l'État et de la religion officielle, le shintoïsme, accorda le droit de vote aux hommes et aux femmes, laissa la possibilité aux députés de renverser le gouvernement. Mais pour l'empereur, si elle supprimait ses « attributs divins », elle lui maintint le droit de nommer le Premier ministre. Et même si cette nomination tenait compte des élections législatives, le nouveau Premier ministre reste investi par l'empereur lors d'une visite au palais impérial.

Même si les pouvoirs de l'empereur sortaient réduits par rapport à la période d'avant guerre, les États-Unis, qui se méfiaient d'une réaction de la classe ouvrière japonaise, choisirent de préserver tout ce qui pouvait jouer un rôle de conservation sociale.

Et c'est pourquoi, soixante ans après, les simagrées réactionnaires de la monarchie japonaise peuvent à l'occasion s'étaler dans les journaux et les télévisions du monde dit démocratique.

Jacques FONTENOY

## • Mise en concurrence de lycéens pour la rentrée

# L'école de l'arbitraire

Lors de cette rentrée scolaire, l'association « Réussir sa rentrée : SOS rentrée » a recensé environ 400 lycéens sans affectation sur le seul département de la Seine-Saint-Denis, et ce chiffre ne tient compte que des élèves qui se sont mis en relation avec elle. En fait, on peut ainsi estimer à environ 1 500 le nombre de lycéens de ce département qui n'ont à ce jour aucune affectation.

C'est particulièrement vrai pour les filières professionnelles, ce sont souvent des jeunes de 3<sup>e</sup> qui n'ont pas pu avoir de BEP, ou des jeunes ayant obtenu leur BEP qui ne trou-

vent pas de place dans la filière bac professionnel. Pour accueillir ces 1 500 jeunes, il faudrait construire trois petits lycées. Depuis des années, il est patent que le nombre de lycées en région parisienne est insuffisant : certaines filières sont bondées et on oriente souvent les jeunes dans des classes qu'ils n'ont pas choisies. Mais le ministère de l'Éducation nationale, comme la région Île-de-France, ferment les yeux. Pour régler la question, le rectorat n'a pas trouvé mieux à faire que de mettre en concurrence les lycéens entre eux et de décréter que le plus méritant aurait une place.

Le rectorat a donc donné

pour consigne aux chefs d'établissements de pointer les élèves absents le jour de la rentrée et... de les rayer des listes pour attribuer aux élèves sans lycée leur place le plus rapidement possible. Les jeunes qui n'avaient pas encore d'affectation devaient se présenter le jour de la rentrée dans leurs anciens établissements pour faire la preuve de leur bonne volonté. Ils se faisaient remettre alors un papier attestant leur présence et avaient après seulement le droit de se présenter à l'inspection académique, qui leur octroyait la possibilité de recommencer un second tour d'affectation et d'être cette fois prioritaires sur les absentéistes de la rentrée.

C'est donc à un véritable parcours du combattant que sont soumis ces jeunes devant le regard indigné des enseignants, qui ont l'impression d'assister à une véritable foire à l'embauche.

À terme, le rectorat compte sur le fait qu'ils finissent par se décourager ! Cela rappelle étrangement les méthodes du gouvernement pour rayer les chômeurs, qui ne répondent pas à une convocation des listes de demandeurs d'emploi. Pour le rectorat en tout cas, l'école doit être aussi le lieu de l'apprentissage de l'arbitraire administratif et de l'injustice !

Correspondant local

## Une « carte scolaire »... et des inégalités sociales

La carte scolaire est aujourd'hui au cœur des polémiques entre aspirants à l'Élysée. C'est le type même du faux débat, où l'on évite soigneusement de discuter du fond, c'est-à-dire des moyens dont devrait disposer l'Éducation nationale, en alignant des phrases creuses sur une « mixité sociale » censée gommer les différences de classe. Cette carte délimite les zones et les établissements scolaires qu'elles comprennent, où les habitants doivent théoriquement scolariser leurs enfants. C'est ce qu'on appelle la sectorisation.

Il existe des cartes scolaires différentes pour les différents niveaux de la scolarité. Les secteurs ne sont pas les mêmes dans le primaire, le secondaire, ou pour l'université.

Au niveau des collèges et des lycées, la mise en place de la carte scolaire remonte aux années soixante, époque où les études secondaires furent ouvertes à des catégories nouvelles d'élèves et ne furent plus réservées aux milieux aisés et aux quelques élèves qui réussissaient le mieux dans le primaire. C'est surtout à ce niveau

des collèges et des lycées que la sectorisation est contestée par nombre de parents et que sa pratique est battue en brèche, non seulement par quelques familles qui ont trouvé le moyen de domicilier leurs rejetons à côté de l'établissement de leur choix, mais très officiellement aussi, puisque l'enseignement privé n'a pas de carte scolaire à respecter, et qu'en fait de « mixité sociale », les familles fortunées n'ont aucune difficulté à inscrire leurs enfants dans les écoles que ne fréquentent que des élè-

ves de même milieu.

En outre, par la force des choses, la carte des secteurs scolaires est devenue, de façon de plus en plus nette, celle des inégalités sociales, en même temps que les disparités s'accroissent au niveau de l'habitat. Comme celles-ci se sont creusées, l'écart en matière de conditions d'accueil et d'encadrement entre les secteurs de la carte scolaire les plus favorisés et ceux qui le sont le moins n'a pas cessé de s'approfondir.

Michel ROCCO

## • Accueil des enfants handicapés à l'école

# Les discours... et la réalité

Le gouvernement s'est vanté des nouveaux dispositifs mis en application à cette rentrée scolaire pour l'accueil des enfants handicapés, dispositifs prévus dans la loi du 11 février 2005, appelée pompeusement loi pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Cette loi, qui était très attendue par les associations de personnes handicapées, dit que « tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence ». Cela serait certes la moindre des choses que tous les enfants ou adolescents souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, puissent être

scolarisés avec tous les autres. Mais il y a loin des déclarations de principe à la réalité.

D'après le principal syndicat du premier degré, le SNUIPP, 26 000 élèves handicapés sont intégrés dans les classes « ordinaires » d'une école, 40 000 dans des classes spéciales d'intégration scolaire. Trente mille enfants ou adolescents ne seraient pas scolarisés ou seraient sans solution adaptée.

Pour que l'école puisse accueillir tous les enfants handicapés, il faudrait donc, d'abord et avant tout, des moyens. Mais le gouvernement, qui est en train de diminuer d'une manière drastique les moyens alloués à l'Éducation nationale, n'entend pas plus délier les cordons de sa bourse pour les élèves handicapés. D'ailleurs la loi précise que pour « renforcer les capacités d'accueil des écoles et des établissements », l'aide

prévue par la loi « n'a pas à revêtir de caractère automatique, elle doit être justifiée par la situation de l'enfant. La scolarisation d'un enfant handicapé ne peut être considérée comme représentant systématiquement une charge spécifique qui devrait être compensée ». Le gouvernement compte donc sur... la bonne volonté des enseignants.

En fait, beaucoup d'élèves handicapés, moteurs ou mentaux, arrivent dans les établissements scolaires sans que rien ait été prévu pour eux. Les effectifs des classes qu'ils intègrent ne sont même pas allégés dans la grande majorité des cas. Des auxiliaires de vie scolaire, les AVS, sont prévus, mais en nombre très insuffisant. De plus, il n'est pas prévu de les former à ce travail : s'occuper d'un enfant aveugle ou sourd et muet demande pourtant d'acquérir quelques compétences. Il y

aurait un peu plus de 6 000 AVS en activité. Le syndicat du 1<sup>er</sup> degré, le SNUIPP, réclame au minimum une augmentation de 50 % du nombre de ces auxiliaires de vie scolaire.

L'enseignant référent prévu par le nouveau dispositif, et censé suivre les élèves handicapés d'un secteur, peut certes être utile, mais il ne remplace par une présence quotidienne dans une classe. Il faut ajouter, à ce déficit de personnels compétents pour accueillir ces enfants, les difficultés matérielles, car la plupart des établissements scolaires ne sont pas du tout adaptés : par exemple combien d'établissements ont même seulement des rampes d'accès pour les fauteuils roulants !

Sans moyens, le principe d'une école pour tous affiché dans la loi risque fort de rester lettre morte.

Aline RETESSE

## • ZEP et classes surchargées

# En rangs par quatre !

L'école publique a la mission d'accueillir tous les enfants, et c'est heureux. Il n'empêche que les responsables de l'Éducation nationale ne se soucient guère d'assurer à tous les élèves des conditions d'enseignement satisfaisantes. Les zones d'éducation prioritaires (ZEP) sont censées garantir quelques moyens supplémentaires aux enfants des milieux les plus défavorisés. Pourtant, la situation y est souvent aussi mauvaise qu'ailleurs et les effectifs trop importants.

Ainsi le lundi de la rentrée, dans un groupe scolaire classé ZEP du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, porte des Lilas, les deux classes de CM2 comptaient 32 et 33 élèves. Le mardi, l'inspectrice était présente pour vérifier que les élèves déclarés étaient bien tous présents et qu'on n'avait pas compté, par anticipation, ceux qui devaient arriver en retard les jours suivants.

Avec ces classes surchargées, manquant de chaises et de tables, la moyenne dans le groupe scolaire atteignait 24,8 élèves par classe, juste en dessous du seuil de 25 élèves qui serait le « privilège » des ZEP.

C'était mission impossible pour les enseignants, en particulier dans ces classes de CM2 qui débouchent sur la sixième, et où certains élèves ne maîtrisent pas encore la lecture. Aussi, dès le jeudi 7 au matin, une délégation d'enseignants et de parents se présentait au rectorat pour exiger l'ouverture d'une troisième classe de CM2.

Le lendemain matin cette ouverture de classe était accordée. Les CM2 du groupe scolaire ne comptent que 22 ou 23 élèves, ce qui est déjà beaucoup.

Mais combien de classes de maternelle à 28 ou 30 élèves ? Combien de cours préparatoires à plus de 25 ? Combien de classes dont les effectifs rendent impossibles les progrès des enfants ?

Correspondant LO

## • Lannion (Côtes-d'Armor)

# Non aux fermetures de classes

Contrairement aux dires du ministre, la rentrée scolaire est loin d'être satisfaisante dans les Côtes-d'Armor ; pétitions, occupations d'écoles, mobilisations diverses témoignent de la colère dans une dizaine de communes, contre le manque d'enseignants – quatre postes créés dans le primaire pour 754 élèves supplémentaires – ou les suppressions injustifiées de postes.

C'est le cas à Lannion où, au mois de juin dernier, on annonçait pour cause de « baisse d'effectifs », la fermeture d'une

classe à l'école primaire de Kériaden, située dans un des quartiers populaires de la ville. Or, à cette rentrée, il y a 89 inscrits pour quatre classes. Quelques jours après la rentrée scolaire, le jeudi 7 septembre, à la sortie des cours, on apprenait qu'une deuxième classe était menacée de fermeture.

Pour les parents présents, c'en était quand même un peu trop. Car cette école mériterait, au contraire, une attention toute particulière afin d'apporter les moyens indispensables à l'éducation d'enfants issus pour leur grande majorité de familles pauvres. Et le lendemain, après

une réunion rapide parents-enseignants, il était décidé d'aller rendre une petite visite à l'inspecteur.

Une dizaine de parents se sont rendus à l'inspection, bien décidés à défendre leur école. Le ton a monté quand notre interlocuteur a déclaré que les enfants du voyage, au nombre de onze, ne comptaient pas !

Le soir, les instituteurs annonçaient que la classe était maintenue ; ce qui, bien évidemment, a réjoui les parents, et surtout ceux qui s'étaient mobilisés. Ils avaient l'impression d'y être un peu pour quelque chose.

Le maire, a-t-on dit, était aussi intervenu auprès de l'inspecteur. Mais que se sont-ils dit exactement ? Qu'ont-ils négocié ? Mystère. Car derrière cela il y a la perspective d'une fusion entre les deux écoles du quartier pour l'année prochaine, ce dont personne ne veut, ni parents ni enseignants.

Alors parents et enseignants restent sur leurs gardes. Une réunion est d'ores et déjà prévue afin de discuter de ces projets que l'inspection et la mairie sont en train de concocter.

Correspondant local

## • Créteil (Val-de-Marne)

# Maternelle Félix-Éboué : une rentrée animée

Il était prévu 32 enfants en moyenne par classe en maternelle à l'école Félix-Éboué de Créteil ! Mais ainsi, avec 128 inscrits pour quatre classes, il aurait été impossible d'accueillir dans de bonnes conditions les tout-petits, les enfants en grande difficulté ou handicapés ou non francophones. C'était inacceptable, ont jugé les parents d'élèves et les enseignants.

En fait cette situation était prévisible depuis des mois. Une pétition avait circulé dès le mois de mai pour demander l'ouverture d'une cinquième classe

pour la rentrée 2006. Mais l'inspecteur d'académie avait alors renvoyé la question à la rentrée en annonçant qu'il y aurait un « constat de rentrée » le 4 septembre, à partir d'un comptage des enfants effectivement présents ce jour-là : il espérait sans doute que les absents feraient descendre la moyenne en dessous du seuil des 30 enfants par classe, chiffre à partir duquel il est possible de demander l'ouverture d'une classe supplémentaire.

L'information avait donc circulé pour que tous les enfants soient présents dès le lundi de rentrée ou, en cas d'impossibi-

lité, pour qu'une lettre soit fournie indiquant le jour d'arrivée de l'enfant. Un rassemblement devant l'école était aussi prévu.

Le jour dit, bien avant l'heure, tous les enfants étaient là ou dûment excusés, y compris une gosse qui avait 39° de fièvre, et des jumeaux qui devaient rentrer le vendredi, mais dont les mamans avaient tenu malgré tout à apporter la lettre signée.

Trente-cinq parents restèrent pour accueillir l'envoyé de l'inspection académique, qui se fit attendre. À l'issue de sa visite, ce dernier déclara qu'il était en

accord avec les parents présents sur les chiffres et qu'il transmettrait en plus à l'inspection académique un « rapport d'ambiance » expliquant qu'il avait vu une trentaine de parents mobilisés et des banderoles

Le lendemain matin, tous les parents apprenaient, avec de grands sourires de satisfaction, l'ouverture d'une cinquième classe : « on a gagné », et « si on n'avait rien fait, on n'aurait jamais obtenu l'ouverture de cette classe », étaient les réflexions qui venaient spontanément.

Correspondant LO

## • Lycée Marie-Curie - Nogent-sur-Oise (Oise)

# Face à une menace de grève, le rectorat cède

Dès la fin de l'année dernière, la situation de ce lycée du bassin creillois était devenue insupportable : certains contrats de surveillants arrivaient à terme, des postes d'assistants d'éducation étaient supprimés pour pouvoir affecter leurs titulaires à des collèges « ambition réussite », des contrats précaires s'arrêtaient. Il restait cinq surveillants par jour pour 1 900 élèves, cinq maîtres d'internat pour 300 internes et quatre CPE (conseillers principaux d'éducation) pour assurer l'encadrement de 1 900 élèves dans un lycée pourtant classé « zone de prévention violence ».

La situation était telle que,

fin août, le personnel de la vie scolaire (CPE et surveillants) décidait qu'il était hors de question de faire la rentrée dans ces conditions, et déposait un préavis de grève pour le jour de l'accueil des élèves, le 4 septembre. Le 1<sup>er</sup> septembre, lors d'une assemblée générale des personnels, près des deux tiers des professeurs se déclaraient prêts à soutenir cette action et à se mettre en grève le même jour. CPE comme enseignants, tous se rendaient compte qu'avec si peu de moyens il était impossible de travailler correctement, dans ce lycée qui accueille une majorité d'élèves de milieu populaire. De Robien a beau

faire de grands discours sur la réussite des élèves, la politique des différents gouvernements depuis des années a été de supprimer des moyens dans l'Éducation nationale, et cela continue.

Craignant sans doute une grève le jour de la rentrée, l'inspection académique et le rectorat ont immédiatement envoyé un représentant pour rencontrer les collègues et ont cédé sur le champ une partie de ce qu'on demandait. En quelques heures, ils ont trouvé – par miracle – ce qu'on demandait depuis sept ans, et nous ont promis un poste de CPE, trois assistants d'éducation et trois CAE sup-

plémentaires (les nouveaux contrats précaires créés par Borloo)... ce qui nous amène tout juste à pouvoir fonctionner à peu près correctement.

C'est donc un succès pour tous ceux qui se sont engagés dans la mobilisation. Beaucoup de personnels de la vie scolaire, à l'origine du préavis de grève, faisaient là leur première expérience d'un mouvement et découvraient qu'on pouvait obtenir par la lutte collective ce qu'on nous refusait depuis des années lorsqu'on se contentait de demandes « officielles ».

Correspondant LO

## • Logement

# Explosion des expulsions

Le nombre d'expulsions de locataires, exécutées avec le concours de la force publique, est toujours en augmentation. Entre 1999 et 2005, leur nombre a presque doublé : il est passé de 4 866 à 8 850, soit un peu plus d'une expulsion par heure !

Et l'année 2006 risque bien de voir ce bilan s'aggraver car les préfets accordent de plus en plus facilement l'intervention de la police pour l'exécution des décisions de justice. Le journal *Le Monde* rapportait ainsi, courant août, que 895 autorisations d'expulsions avec recours à la force publique ont été délivrées dans le département du Val-de-Marne pour le premier semestre 2006... soit un nombre pratiquement égal à celui de l'ensemble de l'année 2005.

Lorsqu'un jugement d'expulsion a été prononcé et que les occupants refusent de partir, bien souvent parce qu'ils n'ont nul endroit où aller, le propriétaire peut demander à l'État de faire appliquer la décision. Il arrive cependant que, pour des raisons humanitaires ou autres, les préfets refusent (ou repoussent) l'intervention de la police. Dans ce cas, l'État est contraint de payer une indemnité au propriétaire en remboursement des loyers non perçus. Entre 2000 et 2005, la somme consacrée à ces indemnités s'est accrue de 60 % pour atteindre 77,5 millions d'euros. Des chiffres significatifs, qui témoignent à leur façon des graves difficultés de logement auxquelles sont confrontées bien des familles populaires.

Or, en octobre dernier, Nicolas Sarkozy a adressé aux préfets une circulaire, dans laquelle il leur demande de faire des économies sur les indemnités versées aux propriétaires. Voilà, entre autres, pourquoi le nombre d'expulsions explose.

Mais cela ne va nullement empêcher le gouvernement de continuer à prétendre que l'économie va mieux, que les hausses de prix ne sont qu'illusions, que le chômage diminue, etc.

Henri MARNIER

• EDF-GDF après les manifestations du 12 septembre

## Non, les jeux ne sont pas faits !

La manifestation parisienne des employés d'EDF et GDF du 12 septembre a rassemblé quelques milliers de participants. À cela il faut ajouter les défilés en province. Il ne s'agit pas bien sûr d'un raz-de-marée comparable aux dizaines de milliers de manifestants d'il y a quatre ans, en octobre 2002. Mais compte tenu du climat de morosité actuel, il s'agit d'un relatif succès.

Se sont mobilisés aussi bien les gaziers que les électriciens, et en particulier ceux d'EDF-GDF-distribution qui ne sont pas encore « démixés ». Un certain nombre de participants regrettaient qu'il n'y ait pas eu un appel national pour la manifestation parisienne, ce qui aurait probablement donné une ampleur plus grande à cette démonstration.

Quelques jours avant cette journée, la CGT et FO avaient organisé un référendum pour savoir si le personnel approuvait ou pas le projet de fusion de GDF avec Suez. Et le résultat proclamé a été de 94 % d'opposants. Mais cette consultation, dans bien des centres et des agences de la région parisienne, et peut-être aussi en province, n'a tout simplement pas eu lieu. Car les militants, responsables syndicaux en tête, ont considéré que venir leur poser une telle question, alors qu'ils se battent depuis des mois, voire des années, contre la privatisation, c'était se moquer du monde.

Et ils ont donc envoyé promener les dirigeants fédéraux et leur prétendu référendum, qui n'était là que pour masquer leur absence de propositions pour riposter aux attaques dirigées contre les

gaziers, les électriciens et l'ensemble des usagers.

Parmi le personnel, beaucoup pensent et parfois disent que « les jeux sont faits » et qu'« on ne pourra pas empêcher la privatisation de GDF et son absorption par Suez ». Et ils comptent et recomptent le nombre supposés de parlementaire UMP qui pourraient s'opposer au projet.

Ce n'est évidemment pas de ce côté-là qu'il faut chercher une quelconque solution. Ce n'est pas non plus du côté de la guérilla des 137 000 amendements déposés par la gauche qui ne sont là que pour amuser (façon de parler) la galerie.

Les travailleurs d'EDF et GDF ne pourront compter que sur leurs seules forces, mais ces forces existent.

Il y a quatre ans, la grosse majorité du personnel s'était mobilisée et était descendue dans la rue pour la « défense du service public ». Il y a bien eu d'autres combats depuis, mais les fédérations syndicales, en tout cas la plus importante, majoritaire à elle seule, celle de la CGT, ont enchaîné reculades sur reculades, à commencer par la question des retraites.

Comment s'étonner dans ces conditions que les travailleurs se sentent souvent trahis et démoralisés ?

Mais la plus grande partie des travailleurs qui étaient là il y a quatre ans, y sont toujours. Ce qu'ils ont fait ils pourraient le refaire.

Toute la question est de se sentir suffisamment déterminé et de ne pas se reposer sur les dirigeants syndicaux.

Correspondant LO

• SNCF

## Intox contre les guichetiers

La presse s'est fait largement l'écho des 300 procédures disciplinaires engagées contre des vendeurs de billets banlieue sur l'ensemble de l'Ile-de-France. D'ores et déjà, trente d'entre eux seraient licenciés.

Ils sont accusés d'avoir profité d'un dysfonctionnement dans l'édition des billets banlieue, édition assurée par son système informatique appelé « Mosaïque ». Depuis 2004 et la mise en place de ce système, les problèmes n'ont pas cessé : billets non édités ou en mauvaise impression. Les

vendeurs eux-mêmes ont signalé ces problèmes à la direction qui n'a rien fait pour y remédier.

Thierry Mignauw, le directeur SNCF Ile-de-France, le même qui insultait les agents de conduite en grève il y a un an, veut jeter l'opprobre sur l'ensemble des vendeurs, et au-delà, sur l'ensemble des cheminots. Mais il ne dit pas un mot des défaillances de son système informatique, pourtant notoirement connues des vendeurs.

Le moins qu'on puisse dire est que cette affaire tombe à

point pour la direction au moment où elle baisse sévèrement les effectifs cheminots, et en particulier ceux des vendeurs. Elle a annoncé que d'ici la fin de l'année 2007, 30 % des ventes de billets seraient effectuées par les machines automatiques, soit une baisse d'effectif d'au moins 2 300 guichetiers. Il y a fort à parier qu'elle compte alors sur cette affaire pour donner un petit coup de pouce à la réduction du nombre des vendeurs.

Correspondant LO

• PSA-Peugeot-Citroën

## Le changement de serviteur

La direction de PSA a annoncé le 8 septembre le départ de Folz qui depuis 1998 représentait les intérêts de la famille Peugeot à la tête du groupe automobile. La version officielle présentée par PSA serait que le PDG aurait demandé à partir en retraite parce qu'il aura 60 ans en janvier 2007.

Si cette version suscite l'intérêt de la presse – toujours prête à faire l'éloge d'un serviteur du capital – parmi les ouvriers dans les ateliers de fabrication des usines du groupe, que ce soit Folz ou un autre, c'est du pareil au même !

Alors, prend-il sa retraite « de lui-même » ou est-il légèrement poussé vers la sortie ? Une chose

est sûre, c'est que pour prendre la place désormais vacante, ça doit se bousculer au portillon.

Toujours est-il que si pour lui-même, Folz estime aujourd'hui que partir à 60 ans est une chose normale, pour les ouvriers, il déclarait en septembre 2005 : « Partir à 60 ans, ce serait trop juste »...

Correspondant LO

• Hôtellerie-restauration

## Les patrons pleurent la bouche pleine

Le patronat de l'hôtellerie et de la restauration est en ébullition. Suite à une saisine de la CFDT, le Conseil d'État doit en effet statuer à la mi-septembre sur un accord de branche de 2004, signé par FO, la CFTC et la CGC. Cet accord, entre autres, crée une sixième semaine de congés payés et fait baisser le temps de travail hebdomadaire du secteur de 43 heures à 39 heures. Mais surtout l'accord baptise heures d'équivalence les quatre heures au-delà des 35 heures, afin de ne pas les payer en heures supplémentaires normales. C'est justement ce qui motive l'action de la CFDT.

Si la saisine n'est pas retirée, le Conseil d'État a toutes les chances de donner satisfaction au syndicat, ce qui fait frémir les patrons. Dans ce cas, les patrons de l'hôtellerie-restauration, secteur qui emploie 800 000 salariés, devraient payer les arriérés d'heures supplémentaires depuis janvier 2005, évalués à 400 millions d'euros.

Chouchoutés comme ils sont par le gouvernement depuis que celui-ci a échoué à obtenir de Bruxelles la baisse à 5,5 % de la TVA dans la restauration, les patrons du secteur ont peu de choses à craindre. Deux plans d'allègement de charges sociales et fiscales leur

ont déjà été dédiés. Le premier, sur la période 2004-2006, accordait par mois 114 euros d'aide par salarié payé au smic, et 57 euros pour ceux qui étaient payés au-dessus. Le second, annoncé en avril pour les deux années suivantes, porte cette aide à 180 euros mensuels par salarié au smic, et 90 euros pour les autres salariés.

On se souvient que les patrons juraient qu'obtenir satisfaction sur la TVA leur permettrait d'augmenter leurs salariés. Eh bien, malgré les deux plans d'aides gouvernementaux, c'est une promesse dont les salariés n'ont pas vu la couleur.

Pierre LEMAIRE

• Ile de la Réunion

## Grève à l'usine sucrière de Bois-Rouge

Les travailleurs de l'usine sucrière de Bois-Rouge à la Réunion ont repris le travail lundi 11 septembre après une semaine de grève. La quasi-totalité des 94 ouvriers permanents qui avaient cessé le travail réclamaient une augmentation de 200 euros brut, l'instauration de diverses primes et la réembauche de tous les saisonniers à chaque campagne sucrière. Les saisonniers sont près de 69 dans l'usine, dont la majorité était aussi en grève.

Les travailleurs de Bois-Rouge, avec le soutien de la CGTR, ont mené leur grève avec détermination. Organisés sur leurs piquets de grève, ils ont eu la visite et le soutien de militants et de travailleurs d'autres secteurs. Dès le premier jour, les grévistes se sont adressés aux petits planteurs en leur expliquant les raisons de leur mouvement et en les convainquant de ne pas s'y opposer. Et de fait, même si la CGPER (le syndicat des plan-

teurs) n'a pas officiellement soutenu la grève, elle a toutefois fait pression sur la direction de l'usine pour qu'elle accepte de négocier avec les grévistes.

La direction de l'usine qui espérait obtenir une reprise rapide du travail n'a, dans un premier temps, rien voulu céder pour finalement signer un protocole d'accord prévoyant la réembauche des saisonniers pour les prochaines années et, toujours pour ces travailleurs, un treizième mois proportion-

nel au temps passé dans l'entreprise. Ils ont aussi obtenu des tickets restaurants, ainsi qu'une prime de 38,11 euros et 35 kilos de sucre. Les travailleurs permanents ont obtenu, eux, 80 kilos de sucre et la prise en charge par l'entreprise de leurs frais de mutuelle à hauteur de 65 % au lieu de 50 %. Enfin, tous les travailleurs auront droit à une prime de 250 euros en début de campagne.

Les travailleurs permanents n'ont pas obtenu gain de cause

sur les salaires mais ils ont repris le travail satisfaits d'avoir fait reculer leur patron sur d'autres revendications.

Pour les 200 euros de plus par mois qui sont nécessaires au budget des travailleurs il faudra d'autres luttes. L'entreprise doit payer, elle qui non seulement fait des bénéfices mais qui a obtenu plusieurs millions d'euros de subventions par an, et ce chaque année jusqu'en 2014.

Correspondant LO

## • Eurodisney – Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne)

### Grève pour 200 euros

Plus de 300 salariés de la Maintenance d'Eurodisney (elle compte 1 000 personnes, sur les 12 000 qui travaillent sur le parc Eurodisney de Marne-la-Vallée) et de plusieurs autres services ont entamé leur deuxième journée de grève pour les salaires, mercredi 13 septembre. Leur revendication : une augmentation mensuelle de 200 euros pour tous.

Le lundi 11 au soir, 50 techniciens de l'équipe de nuit, soit la quasi-totalité, avaient entamé le mouvement. Au terme de leur première nuit de grève, ils ont rejoint, sous les applaudissements, l'assemblée générale du mardi matin. Après avoir décidé de se retrouver en assemblée générale le lendemain, les grévistes sont allés aux entrées du parc pour permettre aux visiteurs d'y entrer gratuitement. Drapeaux syndicaux, haie d'honneur, slogans, pancartes et klaxons ont constitué pour la clientèle du parc un accompagnement insolite et joyeux pendant plusieurs heures.

La grève a été revotée le mercredi matin, une nouvelle assemblée était prévue le jeudi pour décider la poursuite du mouvement.



Les grévistes devant une des portes d'Eurodisney.

Ce mouvement révèle un mécontentement qui couve depuis plusieurs mois. En décembre dernier, la direction supprimait une prime annuelle de 100 euros. Une pétition de protestation, recueillant plusieurs milliers de signatures, était partie de la Maintenance et avait fait en quelques jours le tour de tout Eurodisney. Loin de céder, la direction en rajoutait une couche en mars en annonçant sa politique salariale de l'année : à peine 15 euros d'augmentation générale, plus une pincée d'augmentations individuelles.

En juillet, période des ralonges individuelles, chacun

s'est retrouvé avec, au maximum, 30 euros de plus sur la paye. Avec la hausse des prix, celle de l'électricité, de l'essence, cela ne fait le compte pour personne. D'autant plus que les dix plus hauts salaires de l'entreprise ont été augmentés, en moyenne, de 1 800 euros mensuels, et cela se sait. On a appris aussi que les banques ont perçu en 2005 pour 88 millions d'euros d'intérêts, et que la maison mère américaine, The Walt Disney Company, a ponctionné 65 millions de redevances. De l'argent, il y en a, malgré le déficit dont on nous parle régulièrement !

Durant l'été, plusieurs petits

secteurs ont manifesté leur mécontentement. Une vingtaine de salariés de la Maintenance Cuisine et autant d'électriciens, suivis quelques jours après par les photographes dont la presse a parlé, et aussi par les conducteurs du train à vapeur (qui promène les visiteurs autour du parc), ont obtenu diverses primes allant de 50 à 100 euros mensuels par personne.

Tout cela avait abouti à une assemblée générale le mercredi 6 septembre, convoquée, sur le temps de pause à la Maintenance, par l'ensemble des organisations syndicales. Malgré les menaces de sanctions ce fut un succès, puisque près de 300 personnes étaient présentes au rendez-vous. Cela fut complété par un débrayage sur le même sujet en équipe de nuit, regroupant une quarantaine de salariés.

C'est là que les participants, applaudissant les orateurs, votant avec enthousiasme la revendication de 200 euros, prirent la décision de la journée de grève du 12. Ce mouvement pose publiquement la question des salaires en rassemblant nombre de travailleurs autour d'une revendication salariale unanime : 200 euros pour tous !

Correspondant LO

## • SNCM – Marseille

### Une grève courte, mais utile

Les marins du *Méditerranée*, un des navires de la SNCM qui assurent la liaison avec le Maghreb, se sont mis en grève mardi 5 septembre. En effet alors que les conditions d'horaires, d'effectifs et de salaires de l'été, plus avantageuses que celles de la période hors saison, étaient maintenues pour toute la flotte, leur navire, lui,

était mis en horaire d'hiver, avec le personnel et les salaires correspondants. Les marins ont donc demandé à bénéficier du même traitement que les autres et ont annulé le départ de leur bateau pour l'Algérie.

Craignant sans doute la contagion, la direction de la SNCM, qui est désormais celle

de Veolia-Transport, détournait sur Toulon les navires en provenance du Maghreb.

C'est sans doute pour la même raison que, dès le mercredi 6, elle accédait aux demandes des marins et payait les deux jours de grève. La reprise du travail était décidée en assemblée générale le soir

même.

Que la SNCM dépende de l'État comme avant ou de Veolia comme maintenant, le personnel a toutes les raisons de se défendre, sans se laisser anesthésier par les prévisions de suppressions d'emplois qui continuent de le menacer.

Correspondant LO

## • Groupe Accor

### Les bénéficiaires décollent... et nos salaires ?

Le groupe Accor vient de publier les chiffres de ses bénéfices sur les six premiers mois de l'année 2006 : + 54 % par rapport à la même période de 2005, soit 241 millions d'euros de plus.

Accor est un des plus grands groupes mondiaux de l'hôtellerie et des services : près de trois mille hôtels dans plus de 100 pays. Il possède entre autres les chaînes Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis, Etap et Formule1, pour ne parler que des plus connues. Il contrôle également les casinos et les hôtels de luxe

Lucien Barrière, le Club Med, le traiteur Lenôtre, la société Ticket Restaurant, et la liste n'est bien sûr pas finie. D'ailleurs celle-ci varie en permanence avec des entrants et des sortants.

Ainsi, dans le même temps que ces chiffres sont publiés, on annonce la vente de plusieurs filiales spécialisées dans le voyage, dont le Club Med et Go Voyages. À cela s'ajoute la vente à la « Foncière des murs » des murs de 68 hôtels pour 129 millions d'euros, premier lot d'un total de 355 hôtels dont les murs seront vendus d'ici à 2008, le

Groupe Accor devenant locataire et gestionnaire de ses hôtels.

De quoi satisfaire les actionnaires que le nouveau PDG du groupe (il est en poste depuis neuf mois) s'est engagé à choyer. Non seulement Accor pourra leur distribuer des dividendes encore plus importants, mais le cours de leurs actions devrait encore monter puisque, avec une partie de ces capitaux, Accor a lancé un programme de rachat d'actions de 407 millions d'euros.

Mais ceux qui travaillent

tous les jours dans les hôtels et les restaurants touchent des salaires peu élevés, tirés en permanence vers le bas du fait du blocage des salaires et de l'augmentation régulière et importante des prix des produits de consommation courante et des loyers.

Alors il y a largement de quoi prendre dans ces 241 millions d'euros de bénéfices supplémentaires du premier semestre pour augmenter nos salaires, qui sont depuis bien trop longtemps à la traîne.

Correspondant LO

## • Arcelor – Dunkerque

### Un système de margoulins

Arcelor a recours depuis cet été à une entreprise sous-traitante italienne, Danieli, employant plus de 200 ouvriers thaïlandais, pour la rénovation d'une des coulées continues. Ces travailleurs sont logés à part, dans des bungalows provisoires à quelques kilomètres de l'usine, et amenés sur le chantier en minibus. La direction départementale du travail déclare que leurs salaires sont équivalents à ceux pratiqués dans la métallurgie dunkerquoise. Cependant, avec trois langues différentes utilisées, cela complique les échanges, en particulier ceux concernant la sécurité, dans une entreprise particulièrement dangereuse. Et même si la direction dit avoir distribué un livret de sécurité en thaï, cela ne rassure pas les travailleurs.

Au mois d'août, avait éclaté un scandale concernant l'exploitation de travailleurs roumains employés par une entreprise sous-traitante d'une société intervenant dans la réfection du Haut Fourneau 3 d'Arcelor. Engagés à 300 euros par mois, les quatorze ouvriers roumains devaient payer eux-mêmes la moitié du voyage en bus depuis la Roumanie, leur chambre, leur nourriture. Leurs employeurs – des patrons-margoulins français déjà condamnés par les tribunaux du commerce et correctionnel – profitent de la misère qui règne dans beaucoup de pays, tout comme Arcelor qui fait systématiquement appel à ce type d'entreprises sous-traitantes pour constamment faire baisser les prix.

Alors, quand Arcelor dit qu'il « tirera toutes les conséquences » de ce qui s'est passé, il n'affirme pas qu'il va changer de politique. Comme toutes les entreprises, il fait tout pour profiter des salaires toujours plus bas.

Il reste que, dans ces déplacements de travailleurs étrangers, des contacts peuvent se prendre, des solidarités peuvent se nouer et permettre que se créent des consciences et des combativités communes qui, demain, pourront imposer de meilleurs salaires au lieu de subir comme aujourd'hui les conséquences du dumping social dont les patrons profitent tant.

Serge VIARD

• Chaffoteaux – Saint-Brieuc

## Pointeuses et chronos ne sont pas les bienvenus !

Un plan de restructuration et de suppressions d'emplois touchant 56 salariés parmi le personnel administratif, des bureaux d'études mais aussi des caristes et des professionnels de maintenance, est en cours à l'usine Chaffoteaux à Ploufragan, près de Saint-Brieuc. Vingt-cinq postes ont été supprimés fin juillet et neuf licenciements ont été prononcés ; les autres doivent suivre en fin d'année 2006 et en 2007.

Pourtant, ça ne suffit pas aux patrons. Au retour des vacances, la direction générale du groupe MTS, propriétaire de l'entreprise Chaffoteaux et Mauray, vient d'annoncer plusieurs mesures qui devraient renforcer un peu plus l'exploitation des travailleurs sur le site de Ploufragan.

D'un côté, elle a décidé de réintroduire le pointage journalier pour tout le personnel, et de l'autre, elle remet en service les chronos dans les ateliers.

de travail. Et les objectifs sont clairement définis : pour les actionnaires, il faut diminuer les coûts de 20 %. L'ambition du groupe MTS est de passer rapidement de la cinquième place à la troisième au plan européen, comme fabricant d'appareils de chauffage. L'introduction du groupe en Bourse en serait ainsi facilitée.

Voilà le discours que la direction de Chaffoteaux nous a tenu en cette reprise après les congés. Des réunions de motivation de l'encadrement ont eu lieu



Début octobre huit pointeuses vont être installées dans les ateliers et les bureaux. Il faudra badger en tenue de travail en début et en fin de poste, non pas à l'entrée et à la sortie des vestiaires, mais presque au pied des machines. Les patrons prétendent qu'il s'agit d'un procédé moderne, alors que le pointage avait disparu depuis plus de 25 ans dans l'usine. C'est la même chose pour le retour du chronométrage. Pendant des années, il avait été remplacé par d'autres méthodes de calcul des temps censées mieux prendre en compte les conditions de travail. En réalité, l'amélioration des conditions de travail n'était que prétexte car dans le même temps les maladies liées à la répétition des mêmes mouvements et à l'intensification du travail ont explosé. Rares sont les travailleurs à ne pas souffrir de tendinites et autres maux liés à l'augmentation des cadences.

Les patrons se moquent de notre santé, mais pas de leurs profits. C'est la raison pour laquelle ils ont décidé de recourir au chronométrage, sans s'embarrasser de considérations sur les conditions

avec un "coach" italien qui est un ancien entraîneur d'une équipe de basket de Milan. On ne sait pas s'il a réussi à motiver l'encadrement, mais plusieurs de ses membres se sont déjà illustrés par des réflexions sur notre insuffisance de rendement.

Résultat : vendredi 8 septembre, le personnel de l'atelier Montage chaudières a répondu à leurs provocations par un premier débrayage. Lundi 11 septembre, la direction s'étant fendue d'une note de service voulant interdire désormais les réunions d'information entre les salariés et les délégués, la réaction ne s'est pas fait attendre : il y a eu un nouveau débrayage, suivi cette fois par la majorité du personnel présent.

Ces actions ne seront certainement pas suffisantes pour stopper l'offensive des patrons. Mais ces deux débrayages, à peine trois semaines après la reprise du travail, montrent que le personnel de l'usine n'a pas l'intention de s'en laisser compter sans réagir.

Correspondant LO

• Thomson – Rennes (Ille-et-Vilaine)

## Acquisitions, fusions, restructurations... exploitation !

Le groupe Thomson est lancé depuis plus de dix ans dans un vaste jeu d'acquisitions, de fusions et aussi de ventes d'entreprises. Ces opérations sont, le plus souvent, le prétexte à des restructurations avec diminution d'effectifs, que ce soit à travers des départs en préretraites, des reclassements, voire des licenciements, quitte à réembaucher ensuite de nouveaux salariés, bien évidemment sur la base de salaires ou de contrats moins favorables.

### Ventes d'usines, par morceaux

Le dernier gros changement a été l'abandon de la fabrication de téléviseurs qui a été confiée à une société dite chinoise, TCL, dont Thomson contrôle en fait 30 % du capital. L'usine d'Angers, principale usine de production de téléviseurs, a été découpée en plusieurs morceaux qui ont été vendus à TCL ou à des sous-traitants. Les effectifs ont fondu de moitié. Cela s'est fait grâce à des mutations forcées dans les sociétés sous-traitantes et aussi grâce à de nombreux départs en préretraite, en partie financés par de l'argent public.

Thomson applique la même politique à l'usine de Genlis en Bourgogne, en réduisant les effectifs et en cherchant à la vendre morceau par morceau. L'usine voisine d'Auxonne a été fermée et celle de Bagneaux-sur-Loing près de Fontainebleau, qui fabriquait les dalles de verre des tubes cathodiques, a été vendue à un fabricant de pare-brise. Là aussi, l'opération s'est traduite par des suppressions d'emplois, tout comme à Brest, où c'est un atelier de fabrication de cartes électroniques qui a été vendu à la sous-traitance.

Thomson n'hésite pas non plus, après avoir racheté et restructuré une entreprise (souvent en y ayant supprimé des emplois), à se séparer ensuite des morceaux qu'il juge non rentables, voire même à réaliser de belles opérations financières. Un bel exemple est le rachat de Canal Plus Technologies en 2002, dont Thomson a gardé le portefeuille de brevets et qu'il a revendu en deux morceaux l'année d'après, réalisant au passage un confortable bénéfice de 110 millions d'euros. La branche ADSL d'Alcatel,

rachetée en 2002, a aussi été victime de cette politique, en particulier un petit laboratoire rennais fermé en 2003 juste après avoir fini la mise au point de modems ADSL que Thomson a commercialisés ensuite.

### Restructurations à Rennes

À Rennes, Thomson possède un gros centre d'études et un centre de production. Eux aussi ont subi ces dernières années cette politique de restructuration permanente. Le centre de production a dû arrêter la production de caméras de studios, suite au transfert de cette activité dans une usine hollandaise rachetée au groupe Philips en 2001. Plusieurs dizaines de salariés ont été sommés de se reconverter. Le centre de production a été réorienté vers la fabrication de cartes électroniques et en 2004 la direction de Thomson a cherché à le vendre à Célestica, une société de sous-traitance électronique. Mais elle s'est heurtée à une résistance des salariés et a finalement renoncé à son projet. Le centre d'études a, lui aussi, connu un plan de licenciements en 2003. Là aussi, la résistance des salariés a permis de limiter la casse puisque seuls des départs volontaires ou en préretraites ont eu lieu. Cependant les mauvais coups continuent et la direction vient de fermer deux services car leur activité est jugée « non prioritaire ». Le personnel a été obligé de chercher une place dans les autres services.

### Austérité pour les salaires...

Aujourd'hui, Thomson figure en bonne place dans le « pôle de compétitivité » breton « Images et réseaux » et compte bien recevoir des subventions publiques à ce titre. Les effectifs, que ce soit en production ou en études, sont repartis à la hausse. Mais la direction privilégie les contrats en régie avec des sociétés de sous-traitance informatique et d'intérim, au point qu'il y a, aujourd'hui, plus d'intérimaires à la production que de travailleurs en contrat à durée indéterminée. Cela permet bien sûr d'ajuster en permanence les effectifs. Et les économies sur les salaires sont importantes, car, globalement, les jeunes embauchés (que ce soit à travers l'intérim ou la sous-traitance informatique) reviennent moins

cher que les anciens qui sont partis en retraite ou lors des restructurations. Cela est encore plus vrai pour les quelques embauches qui se font en CDI.

La direction économise aussi sur la masse salariale en maintenant un quasi-blocage des salaires depuis des années. Et c'est aussi dans le but d'économiser sur la masse salariale qu'elle cherche à délocaliser certaines activités là où les salaires sont plus faibles, comme par exemple en ce moment une grosse partie du test et de la validation vers son centre d'études de Pékin. Par ailleurs, dans les laboratoires ou les ateliers, c'est bien souvent la croix et la bannière pour obtenir le feu vert pour l'achat de matériel, de logiciels ou de fournitures nécessaires à notre activité quotidienne. La direction lance régulièrement des programmes d'économies, qu'elle baptise « Spring » et que certains rebaptisent « String ».

### ...mais pas pour les actionnaires

À l'autre bout, les bénéficiaires n'ont pas manqué pour Thomson ces dernières années. À tel point que la direction n'a pas hésité à dépenser plusieurs centaines de millions d'euros à racheter une partie de ses propres actions pour les détruire, espérant ainsi en faire monter le cours. Les actionnaires ont bénéficié de versements de dividendes, y compris en 2005 où pourtant la comptabilité de l'entreprise n'indiquait pas de bénéfice, des sommes importantes ayant été réservées aux restructurations à venir. La direction n'hésite pas non plus à dépenser de grosses sommes pour ses opérations financières (par exemple plus d'un milliard d'euros en 2001 et 2002 pour le rachat de Technicolor, une société spécialisée dans le montage des films de cinéma et l'édition de DVD, secteur jugé rentable à l'époque).

Les dirigeants de Thomson démontrent chaque jour qu'ils n'ont pour but que de saisir toutes les occasions pour se « positionner » sur le créneau le plus rentable pour satisfaire au mieux l'appétit des actionnaires.

Correspondant LO

• Groupe Crédit Agricole

## Des bénéfices qui profitent à qui ?

Après les résultats records du groupe Crédit Agricole, 3,9 milliards d'euros de bénéfices en 2005, en forte hausse, de 55,6 %, par rapport à l'année précédente, c'est encore mieux en 2006 car, pour le seul premier trimestre la hausse est de... 43 %. Le président de la banque peut annoncer aux gros actionnaires une rentabilité de 19 %. On est bien loin des 2,75 % du Livret A !

Des performances « remarquables » et « excellentes », une « vive progression » et une « forte accélération » : les dirigeants du Crédit Agricole ne savent plus quel adjectif utiliser pour qualifier les résultats semestriels de la banque.

Caisses régionales, Le Crédit Lyonnais, Calyon, tous les secteurs et les filiales du groupe participent à la croissance. Le Crédit Lyonnais tient une bonne place dans le palmarès, avec une croissance de 25 % des bénéfices. Les 2 % d'augmentation des salaires accordés en début d'année font pâle figure face à ces chiffres.

Si les patrons se vantent que les charges d'exploitation sont bien maîtrisées, le personnel, lui, se sent d'autant plus floué. Dans bien des secteurs, le manque d'effectifs se fait sentir. S'il y a des embauches, elles ne remplacent pas partout, et de loin, les départs en retraite et préretraite. De plus l'offensive commerciale accroît la charge de travail. Il faut ouvrir de nouveaux comptes et placer de nouveaux produits (assurances, etc.), comme en témoignent les très nombreux spots publicitaires qui envahissent les écrans de télévision.

En juin, un débrayage a eu

Les présidents du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais, lors de la fusion en 2002. L'argent rentre, mais les salariés n'en voient guère que la couleur.



### Un appétit féroce

En six mois, le Crédit Agricole a dépensé cinq milliards d'euros pour accroître son implantation en Serbie, en Egypte, en Ukraine, en Grèce et en Italie. Il a acquis la banque serbe Meridian Bank, l'égyptienne EAB, l'ukrainienne Index Bank, la grecque Emporiki Bank.

Il détient aussi 18 % du capital de la banque italienne Banca Intesa, qui vient d'annoncer son rapprochement avec une autre banque italienne, San Paolo IMI. Cette dernière fusion donnerait naissance au septième groupe bancaire européen, derrière BNP Paribas mais devant... le Crédit Agricole. Du coup le Crédit Agricole ne posséderait plus que 9,1 % du nouvel ensemble.

lieu au Crédit Lyonnais pour protester contre le manque d'effectifs et les conditions de travail. À force de plastronner

Alors les spéculations vont bon train pour échafauder tous les scénarios possibles. Pour garder dans la nouvelle banque issue de la fusion Banca Intesa et San Paolo IMI une participation équivalente à celle qu'il avait dans Banca Intesa, le Crédit Agricole devrait déboursé quelque 4,5 milliards d'euros. Mais s'il se désengageait en vendant sa participation dans Banca Intesa, il empocherait la bagatelle de deux milliards de plus-value...

La compétition entre gros pour grossir toujours plus fait rage. Mais les gros d'hier peuvent devenir les moins gros de demain, qui se feront manger par encore plus gros qu'eux. C'est ça le capitalisme.

avec les résultats, les banquiers pourraient bien susciter la réponse qu'ils méritent.

Correspondant LO

• Sicma – Issoudun (Indre)

## Grève pour les salaires

La grève chez Sicma à Issoudun a débuté mardi 29 août à l'atelier des prototypes. Dans ce petit atelier, situé à côté de l'usine principale, ce fut un blocage et une grève à 100 %. Les quinze travailleurs qui fabriquent des prototypes de sièges d'avions se mirent unanimement en grève en réclamant 45 euros mensuels d'augmentation.

La Sicma est une entreprise de 900 personnes, contrôlée par le puissant groupe international Zodiac. Nous fabriquons des sièges pour toutes sortes d'avions et notamment l'Airbus, le Boeing... Chaque année, la Sicma, comme Zodiac, annonce des bénéfices copieux. Pour l'année 2006, le chiffre d'affaires de Sicma, qui devait être de 163 millions, est déjà de 184 millions d'euros et sera tout proche de 200 millions.

Les salaires, eux, ne permettent pas de boucler les fins de mois et les négociations salariales de fin d'année avec les syndicats s'étaient terminées en janvier 2006 sur un constat de désaccord.

La direction a fait la sourde oreille, pensant sans doute que les choses allaient rentrer dans l'ordre aux prototypes. Mais le mardi 5 septembre, les syndicats avaient prévu des réunions d'information dans les deux gros secteurs de l'usine. C'est là que le ton est monté et c'est unanimement que nous avons voté la grève illimitée avec occupation. Ce que confirma l'assemblée unifiée du mercredi 6 septembre, réunissant plus de 500 personnes et votant de nouveau la grève avec occupation.

Les syndicats réclament « la réouverture des négociations salariales de 2006 ». Ils n'ont pas chiffré l'augmentation tant que

le directeur n'acceptait pas d'ouvrir « de vraies négociations ». Ces négociations, CGT, CFDT et FO les réclament chaque jour avec insistance, faisant de nombreux allers et retours dans le bureau directeur et multipliant les propositions.

Pour tous ceux qui sont dans la grève aux piquets, il est clair que nous voulons une vraie augmentation du salaire mensuel. Beaucoup parlent de 100 euros d'augmentation par mois. Ce serait la moindre des choses dans une entreprise qui annonce chaque année d'importants bénéfices.

Comme le disait un de nos camarades devant les caméras de télévision : « Il y en a marre que les actionnaires se partagent la galette. »

La direction, après avoir commencé par licencier 23 intérimaires, a déclaré que les grévistes « peuvent toujours rester quinze jours dehors. » Elle ne manque pas une occasion de marquer son mépris.

Mais pour l'instant la résolution reste intacte, et en début de semaine, ses propositions (25 euros brut d'augmentation et récupération de 75 % des heures de grève) étaient accueillies par des huées.

Les syndicats ont avancé le chiffre de 50 euros net avec le paiement des heures de grève et des discussions nécessaires sur le fonctionnement de la discipline dans l'entreprise. Mais en début de semaine, à l'assemblée du mardi 12 septembre, la résolution était encore grande. L'après-midi, la direction générale annonçait le lock-out de l'entreprise... mais cela ne règle évidemment pas le conflit !

Correspondant LO

• Nos lecteurs écrivent

## Drôle de « participation » aux bénéfices

Je vous écris car j'ai entendu M. André Levy, professeur émérite à l'université Paris Dauphine, membre du conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, administrateur des multinationales AGF, Schlumberger et Scor, à Radio BFM : il a voulu nous faire croire que les grandes entreprises font participer « activement » leurs salariés aux bénéfices.

Je suis simple salarié de la BNP et, à l'aide de documents officiels que chacun peut consulter au travail ou sur internet, j'ai

voulu vérifier les assertions de cet éminent économiste.

En 2005, la BNP a dégagé un bénéfice de 5,852 milliards d'euros. Elle a versé « généreusement » 186 millions d'euros aux salariés sous forme de participation et d'intéressement, soit 3,17 %. Par contre, les actionnaires ont reçu royalement 2,5 milliards d'euros, soit 42 %.

On voit pourquoi les capitalistes appellent les bénéfices des profits (qui profitent aux profiteurs du système).

Une autre comparaison

intéressante : mon salaire mensuel brut est passé de 1 892 euros en 1996 à 2 168 euros en 2006, soit + 14,5 % en dix ans. L'inflation officielle durant cette période est de 23 %, bien plus dans la réalité.

Par contre, les dividendes (ou les intérêts) perçus par action BNP sont passés de 0,27 euro en 1996 à 2,60 euros en 2006, soit 962 % d'augmentation (les capitalistes appellent cela la création de valeur !). Cerise sur le gâteau pour les actionnaires, le cours de

l'action BNP est passé de 16 euros en 1996 à 80 euros en 2006.

M. Pébereau, président de la BNP, possède 110 000 actions. Cette année, il a donc perçu 286 000 euros de dividendes et dégagé une plus-value boursière depuis le début de l'année de 1 421 000 euros (le cours de l'action a pris 20 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006). S'il avait revendu, c'est ce qu'il aurait encaissé. En 2005, ce même M. Pébereau a perçu environ deux millions d'euros

de rémunération.

En 1990, l'ancien président de la BNP, René Thomas, faisait scandale en affichant un salaire annuel de un million de francs (152 500 euros, soit treize fois moins).

À l'aide de ces chiffres, on se rend compte que les salariés ne profitent en rien des résultats faramineux de leur entreprise, contrairement à ce que prétend André Lévy.

Un lecteur du Nord

# Faux médicaments et vrais profits de l'industrie pharmaceutique

La production de faux médicaments progresse dans le monde. Selon des chiffres de 2003, 70 % des antipaludéens utilisés au Cameroun et dans six autres pays africains étaient contrefaits, de même que 10 à 12 % des médicaments vendus en Russie. En 2003 toujours, 64 % des médicaments contre la malaria utilisés au Vietnam ne contenaient pas de principe actif.

Ces médicaments font des centaines de milliers de victimes dans les pays pauvres, en Asie du Sud-Est, en Afrique, en Amérique latine et maintenant en Europe de l'Est. Pour la seule Chine, ils auraient fait en 2001, selon la revue médicale anglaise *The Lancet*, 192 000 morts.

Cette contrefaçon est devenue une véritable industrie. Il est loin le temps de la production artisanale de « remèdes » de charlatan. Les médicaments contrefaits sont vendus sous le même emballage et avec la notice des médicaments d'origine. Mais sous cet emballage, ce sont souvent des médica-

ments périmés de pays riches. Pire encore, le principe actif peut être remplacé par des substances nocives. Et s'il y a quand même un principe actif dans le médicament, il peut être à dose trop faible, ce qui peut entraîner, par exemple pour un antibiotique, le développement de résistances chez les bactéries.

L'Inde et la Chine, les deux principaux pays producteurs de faux médicaments, sont montrées du doigt. Mais c'est oublier le fait que, dans les pays pauvres, les médicaments sont inabondables, bien trop chers pour des familles dont ils peuvent représenter de 50 à 90 % des dépenses. Si cette industrie de la contrefaçon existe et se développe, c'est d'abord parce que la misère, le coût prohibitif des vrais médicaments dans les pays pauvres, quand ce n'est pas leur absence sur ces marchés, rendent tous ces trafics possibles. Et ce n'est pas le laxisme supposé des autorités indiennes ou chinoises qui est seul en cause, mais l'attitude des grands trusts de l'industrie pharmaceutique mondiale, dont la

politique de recherche du profit maximal interdit l'accès à des médicaments efficaces, mais chers, aux pays du Tiers Monde et aux pauvres des pays riches.

Cette industrie ne travaille que pour le profit et donc pour les populations considérées comme solvables. Elle peut dépenser des milliards pour mettre au point des médicaments contre l'obésité mais presque rien et en tout cas pas assez pour mettre au point des médicaments pour les maladies qui frappent les pays pauvres. *Le Courrier de l'Unesco* relevait que « sur 1 233 médicaments de synthèse mis sur le marché entre 1975 et 1997, 11 seulement étaient destinés à lutter contre les « maladies tropicales » » et « parmi ces derniers, plus de la moitié ont été élaborés à l'origine pour un usage vétérinaire », c'est-à-dire probablement pour le marché de l'agro-alimentaire...

Quel gâchis !

Pierre LEMAIRE

## • Médicaments génériques

# Un affrontement qui en dit long sur les intérêts en jeu

Les laboratoires ne luttent pas seulement contre la contrefaçon, c'est-à-dire les faux médicaments. Ils luttent aussi contre les génériques, ces copies efficaces de médicaments de grands laboratoires, autorisées à partir du moment où les brevets tombent dans le domaine public.

Les laboratoires français Sanofi-Aventis et américain Bristol Myer Squibb (BMS) s'opposent au fabricant canadien de génériques Apotex au sujet de l'un de ces médicaments, le Plavix, un anticoagulant pour lequel ils disposent d'un brevet jusqu'en 2011. Ce médicament, deuxième produit à l'échelle mondiale avec un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros en 2005, est le premier produit chez BMS et le second chez Sanofi-Aventis dont il a représenté 10 % des ventes au premier semestre 2006. De son côté Apotex estime que la protection sur ce brevet est levée et cherche depuis de longs mois à produire un générique.

L'affaire doit se juger sur le fond en janvier 2007 mais Sanofi-Aventis et BMS, peut-

être pas trop sûrs du résultat, ont proposé un arrangement à Apotex. Celui-ci renonçait à sortir son générique mais obtenait l'exclusivité de vente pour six mois, à partir de 2011. Mais cet arrangement n'ayant pas reçu l'approbation des tribunaux américains pour entrave à la concurrence commerciale... Apotex a sorti son générique le 8 août aux États-Unis. Dix jours plus tard, celui-ci avait pris 74 % du marché, et on comprend les acheteurs puisque la différence de prix peut aller jusqu'à... 30 %.

Le 31 août, un juge a décidé l'arrêt de la commercialisation du générique d'Apotex, donnant ainsi apparemment raison aux laboratoires propriétaires mais sans demander le retrait des médicaments livrés depuis le 8 août... Sanofi-Aventis et BMS estiment avoir subi un préjudice irréparable et annoncent des baisses considérables de leurs bénéfices. Mais dans le même temps, Sanofi-Aventis annonce en France une progression de son bénéfice de 15,3 % au second trimestre 2006 et des ventes en hausse de 17,3 % pour les six premiers

mois de l'année.

Les deux laboratoires ne sont donc sûrement pas au bord de la faillite et leurs actionnaires pas près de pointer au chômage. Pas plus que ceux des laboratoires Pfizer qui ont défendu aussi, bec et ongles, leur brevet sur leur médicament anti-cholestérol, le Tahor, encore plus rentable que le Plavix puisqu'il leur a rapporté 10 milliards d'euros en 2005. Sans oublier les laboratoires qui fabriquent les médicaments anti-sida et ont cherché à empêcher la fabrication de génériques à des prix abordables pour les millions de malades africains. Ou encore les laboratoires Roche qui ont vendu pour des millions de dollars de Tamiflu, seul médicament un peu actif contre la grippe aviaire, aux gouvernements des pays riches... sans vouloir baisser son prix pour que les pays pauvres puissent en disposer.

Pour les capitalistes de l'industrie pharmaceutique, c'est la bourse... contre la vie.

P. L.

# La Banque de France « déconcertée » par le comportement des capitalistes

Le pourcentage des investissements réalisés par les groupes capitalistes par rapport au produit intérieur brut de l'ensemble des pays du G7 « se situe à son plus bas niveau depuis des décennies ». C'est ce que constate la Banque de France dans une synthèse caractérisant le « déséquilibre mondial » entre les profits phénoménaux réalisés par les capitalistes des grandes puissances membres du G7 et le faible niveau de leurs investissements productifs.

L'étude signale qu'en 2005 les multinationales ont mis en circulation sur les marchés financiers 1 300 milliards de dollars, somme considérable, bien supérieure au légendaire déficit des États-Unis.

Mais ces énormes liquidités que le FMI chiffre à 9 % du bilan total des sociétés ne servent en fait qu'à alimenter le marché spéculatif, où les capitaux ne se déplacent qu'en fonction d'une rentabilité immédiate, afin de satisfaire au plus vite les actionnaires. Ces opérations sont si alléchantes que les grandes sociétés choisissent parfois d'emprunter de nouveaux capitaux afin de pouvoir réaliser des « fusions-acquisitions », par exemple.

La « très forte rentabilité » dont la plupart des groupes font preuve, a un revers, payé par les travailleurs qui vivent au quotidien les suppressions d'emplois, les baisses des masses salariales, pendant que la courbe des profits continue de grimper. Ils en sont à la source. Non seulement ces milliards accumulés

par la classe capitaliste ne servent pas à développer les capacités de production des usines ou à multiplier les services utiles à tous ni à alléger la peine des travailleurs mais, quand une entreprise annonce de vrais investissements, elle peut se voir sanctionner par la Bourse. Cela fut récemment le cas de l'opérateur téléphonique et fournisseur d'accès internet Free, qui après avoir annoncé un milliard d'euros d'investissements, sur les six ans à venir, dans un réseau de fibres optiques, a aussitôt perdu 12 % sur le cours de ses actions.

La synthèse de la Banque de France conclut que cette situation « surprenante » n'est peut-être que temporaire, tablant sur une meilleure utilisation des capacités de production, « dans l'hypothèse d'une hausse rapide de la demande globale »... ce qui ne saurait être envisagé dans l'état actuel du pouvoir d'achat des travailleurs des pays riches.

Dans une conclusion « moins optimiste », l'étude avance d'autres explications : les « incertitudes géopolitiques », et en particulier le prix du pétrole, les délais dans l'ajustement des taux de change entre monnaies et la « menace du protectionnisme » qui rendraient les investisseurs éventuels timides.

Le constat est peut-être « déconcertant », pour les analystes de la Banque de France, mais surtout consternant et révoltant pour ceux qui vivent, et de plus en plus mal, de leur travail.

Viviane LAFONT



À lire :

Édité par  
Lutte Ouvrière  
Prix : 6 euros

Vous pouvez  
vous le procurer  
auprès de nos  
militants ou en  
écrivant à :

Lutte Ouvrière  
BP 233 - 75865  
Paris Cedex 18

Joindre un chèque  
de 7 euros (frais d'envoi  
inclus) à l'ordre de  
Lutte Ouvrière